

**Projet agricole d'agglomération**







## **Cahier n°13-2**

# **Projet agricole d'agglomération**

Auteurs :

**Anne-Lise Cantiniaux, Inddiggo**

**Guy Dériaz, Acade**

Avec l'appui de :

**L'Équipe du Projet d'agglomération, le Comité de Projet et les partenaires**

**COFIL Agricole**





**Composition du comité de pilotage de l'étude sur l'agriculture (COPIL)  
et séances tenues :**

Ansaldi Emmanuel	Direction générale de l'agriculture, Genève (DGA)
Beuchat Sébastien	Direction générale de l'aménagement du territoire – Projet Agglo
Herbaux Carole	Chambre d'agriculture de l'Ain
Hermanjat Pierre	Prometerre (Vaud)
Petit Carole	Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie
Chesney Christelle	Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie
Roset Martine	AgriGenève
Maire Denis	Elu Chambre d'agriculture de Haute Savoie
Sallet Patrick	Elu Chambre d'agriculture de l'Ain
Sebe Jean-François	Direction départementale des Territoires de Haute Savoie
Thete Patrice	Direction départementale des Territoires de l'Ain
Veyrat Jean-François	Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie
Vares Sylvie	Simbal
Notteghen Agathe	Simbal
Mülhauser Gilles	Direction générale Nature et Paysage - Genève
Cantiniaux Anne-Lise	Inddigo (mandataire)
Dériaz Guy	Acade-Echanges (mandataire)

Séances de comité de pilotage :

- 17 septembre 2009,
- 17 décembre 2009,
- 08 mars 2010.



## Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>8</b>
<b>2. La prise en compte de l'agriculture dans le Projet d'Agglomération n°1 (2007-2011) .....</b>	<b>9</b>
2.1. Rappel des objectifs du Projet d'Agglomération vis-à-vis de l'agriculture .....	9
2.2. Rappel des instruments de prise en compte de l'agriculture .....	9
Dans le cadre du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois.....	9
Autres instruments portés par les collectivités locales.....	10
2.3. Analyse des impacts du Projet d'Agglomération.....	12
2.4. Prise en compte de l'agriculture dans les PACA .....	14
<b>3. Le projet agricole d'agglomération .....</b>	<b>18</b>
3.1. Présentation .....	18
Justification et objectifs.....	18
Un enjeu fort : élaborer un projet agricole d'agglomération .....	19
Démarche .....	19
3.2. Rappel des principales problématiques agricoles rencontrées sur le territoire du Projet d'Agglomération .....	21
La consolidation de la place de l'agriculture dans le territoire .....	21
Le renforcement d'une agriculture qui répond aux besoins du territoire .....	23
3.3. Atouts et enjeux des principales filières .....	26
Filière lait .....	26
Filière viande .....	27
Filière viticole.....	27
Autres filières spécialisées: l'arboriculture, l'horticulture, le maraîchage .....	27
Grandes cultures .....	28
Filière pêche professionnelle .....	28
Activité équine .....	29



3.4. Projets actuellement identifiés.....	30
<u>Présentation synthétique des projets</u> .....	32
1. La distribution des produits locaux et le développement des circuits courts (projet découlant de la fiche 110 de la charte signée en 2007) .....	32
2. Le projet régional maraîcher .....	34
(projet découlant de la fiche 110 de la charte signée en 2007).....	34
3. Le réseau d'espaces naturels et agricoles du Schéma d'agglomération (promotion des réseaux agro-environnementaux, RAE).....	36
(projet découlant de la fiche 111 de la charte signée en 2007).....	36
4. L'accompagnement du développement agricole par la communication et la promotion .....	38
(projet découlant de la fiche 110 de la charte signée en 2007).....	38
5. La préservation des espaces agricoles à travers la prise en compte de l'agriculture dans le Schéma d'Agglomération n°2.....	39
(projet découlant de la fiche 111 de la charte signée en 2007).....	39
6. La poursuite de la concertation et l'accompagnement de la profession agricole dans le cadre du Schéma d'Agglomération .....	41
<b>4. Conclusion .....</b>	<b>42</b>
<b>5. Sigles et abréviations .....</b>	<b>44</b>
<b>6. Annexe 1 : liste des secteurs zones agricoles répertoriées et cartographiée, carte des zones agricoles.....</b>	<b>45</b>
<b>7. Annexe 2 : fiches descriptives de chaque zone répertoriée .....</b>	<b>49</b>



## 1. Introduction

Le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois (PA) s'articule autour de trois grands volets complémentaires : l'urbanisation, la mobilité, et l'environnement.

A l'horizon 2030, selon la Charte du Projet, le développement de ces volets doit permettre de construire une agglomération à la fois compacte, multipolaire, et verte. C'est à dire en préservant ses paysages, son agriculture dynamique et ses zones naturelles et en assurant une forte présence de la nature en ville.

La Charte du Projet d'Agglomération 2007-2013 insiste sur le point que *"tous les territoires partenaires de l'agglomération ont conscience de ces enjeux et font de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une première priorité de leurs planification."* Dans cette perspective, le projet d'agglomération s'est fixé plusieurs objectifs spécifiques et a défini des engagements vis-à-vis de l'agriculture qu'il convient de prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du schéma d'agglomération.

En juin 2008, une étude spécifique a été commanditée pour analyser plus en détail l'agriculture de la région et ses perspectives, et pour intégrer ses préoccupations particulières dans le cadre du Projet d'Agglomération.

Un premier rapport d'étape<sup>1</sup> a présenté les éléments qui constituent le socle de base consensuel (validé et accepté par toutes les chambres d'agriculture concernées) pour l'intégration de la problématique agricole dans l'élaboration du Projet d'Agglomération.

Depuis juillet 2009, une seconde étape de travail a eu pour objectif d'accompagner la profession agricole pour définir les contours d'un **projet agricole d'agglomération**.

Ce deuxième rapport d'étape – cahier n°13-2 - présente de façon synthétique la méthodologie employée et les principales conclusions en date de mars 2010.

La première partie (§2) explique quels outils de prise en compte de l'agriculture ont été créés avec la profession, quels impacts globaux ont été identifiés et comment la démarche sectorielle par périmètre d'aménagement concerté d'agglomération (PACA) a tenu compte des recommandations issues de l'étude agricole.

La seconde partie (§3) donne les orientations du projet agricole d'agglomération et présente les pistes actuellement identifiées avec la profession pour permettre de répondre aux objectifs signés dans la charte de décembre 2007. Un accompagnement de la profession agricole est proposé pour l'approfondissement et le développement de ces pistes (projets spécifiques) permettant ainsi une meilleure intégration de l'agriculture dans le projet d'agglomération n°2.

---

<sup>1</sup> Cahier 13-1 Etude d'impacts sur l'agriculture, juin 2009.



## **2. La prise en compte de l'agriculture dans le Projet d'Agglomération n°1 (2007-2011)**

### **2.1. Rappel des objectifs du Projet d'Agglomération vis-à-vis de l'agriculture**

La Charte du Projet d'Agglomération précise les objectifs spécifiques qui sont fixés sur le thème de l'agriculture. Les territoires partenaires s'engagent à respecter ces objectifs et à faciliter leur mise en œuvre.

*Objectifs d'agglomération pour l'agriculture (selon la Charte):*

1. Renforcer le rôle premier de production de proximité des espaces agricoles transfrontaliers.
2. Intégrer l'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage.
3. Orienter les espaces agricoles périurbains vers une multifonctionnalité organisée, en mobilisant les acteurs urbains, ruraux, associatifs et les collectivités autour d'un concept d'aménagement.
4. Conserver de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles dans la perspective d'obtenir des exploitations fonctionnelles et pérennes.
5. Assurer une zone agricole préservée des constructions non agricoles.

Ces objectifs représentent des données d'orientation pour les projets et aménagements envisagés, et sont également des éléments de veille pour valider les propositions soumises.

### **2.2. Rappel des instruments de prise en compte de l'agriculture**

#### **Dans le cadre du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois**

Dans l'actuel Projet d'Agglomération, l'agriculture est prise en compte à partir de plusieurs outils, présentés ici de façon chronologique :

- En 2006, le diagnostic de l'espace agricole transfrontalier réalisé sous l'égide du CRFG (portant sur un territoire plus restreint que le périmètre actuel du PA) a permis d'établir un état des lieux de l'agriculture transfrontalière et d'identifier les enjeux agricoles à intégrer dans le projet d'agglomération 2007-2011. Le périmètre du diagnostic est plus restreint que celui du Projet d'agglomération, un ajustage de ce diagnostic pourrait éventuellement être nécessaire.



- Ce diagnostic a conduit à l'élaboration de la fiche action n°110 « Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale, approvisionnement local en produits agricoles » et la fiche action n°111 « Intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire ».
- Depuis 2008 et la mise en œuvre des périmètres d'aménagement concerté d'agglomération (PACA), une grille d'indicateurs agricoles a été élaborée avec la profession agricole. Elle a eu pour objectifs :
  - d'expliciter les préoccupations et revendications de l'agriculture dans le cadre du Projet d'Agglomération,
  - d'évaluer les impacts sur l'agriculture des projets présentés par les équipes à travers les PACA (phases test 1 et 2). Les mandataires de l'étude agricole ont ainsi participé aux différentes tables rondes et remis une analyse par équipe à l'occasion de chaque phase test des PACA.
- En Juin 2009, le premier rapport d'étape d'analyse des impacts du projet d'agglomération sur l'agriculture (cahier n°13-1) a présenté de façon globale les préoccupations de l'agriculture et les impacts prévisibles de l'ensemble du Projet d'Agglomération sur l'agriculture (à ce stade d'élaboration).
- Au cours du second semestre 2009, les agriculteurs et leurs représentants des deux départements Français et des deux cantons Suisses, ont été rencontrés plusieurs fois afin de définir un projet agricole commun répondant aux enjeux de l'agriculture à l'horizon du projet d'agglomération.

### **Autres instruments portés par les collectivités locales**

Plusieurs leviers en France et en Suisse ont pour objectif le soutien et la prise en compte de l'agriculture. Les principaux sont évoqués ci-après :

- La politique agricole de la Confédération et ses outils d'application, en particulier l'Ordonnance sur les paiements directs (PER), et la possibilité de soutien à des projets de développement régionaux (PDR).
- La loi cantonale genevoise sur la promotion de l'agriculture et la loi cantonale vaudoise relative à la promotion de l'économie agricole vaudoise.
- La législation Suisse sur les SDA (surfaces d'assolement) aux niveaux fédéral et cantonal. Les SDA sont gérées directement par les cantons. Les outils correspondants sont essentiellement les suivants : Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT 2000) ; Plan sectoriel des SDA, aide à la mise en œuvre 2006 ; Plans directeurs cantonaux (par ex. fiche F12 du PDCn-VD).
- Le Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural (2005-2010) engagé par la Région Rhône Alpes, document cadre de la politique agricole portée par la Région.
- Les volets 'agricoles' des trois Contrats de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) :



- le CDRA du Pays de Gex Bassin Bellegardien (2004-2009), comprenant un volet agricole, amendé par 2 avenants en 2007 et mars 2009,
  - le CDRA du Genevois Haut Savoyard (2004-2009) amendé par 3 avenants dont le dernier en octobre 2009,
  - le CDRA du Faucigny (2003-2008) amendé par un avenant en 2007, cofinancés par la Région Rhône Alpes. A noter qu'un nouveau CDDRA reprenant le périmètre des territoires composant l'ARC à l'exception du Chablais sera déposé fin 2010,
  - le CDRA du Chablais (2004-2009) en cours de renouvellement par la Région Rhône Alpes. Le volet agricole du futur CDDRA du Chablais vise notamment à renforcer une agriculture moderne, dynamique, respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation de espaces. Ceci se traduit en actions concrètes : la définition d'une stratégie foncière agricole basée sur les outils existants (SCoT, restructuration foncière, etc.), le développement de la commercialisation en circuits courts, etc.
- Les documents de planification : les Plans Locaux d'Urbanisme, les Schéma de Cohérence Territoriale, plan directeurs cantonaux et communaux, les Schémas Directeurs intercommunaux ...). Ces documents ont pour objectif d'assurer un développement équilibré des espaces urbains et non urbanisés. Ils peuvent délimiter de façon précise (par une cartographie, par exemple pour les SCoT du Pays de Gex, du Chablais, de l'Agglomération d'Annemasse, etc.) les espaces agricoles à préserver de toute urbanisation.
- La mise en œuvre de la charte du Parc Naturel du Haut Jura, dont le périmètre s'étend au nord Ouest de la frontière Franco-Suisse au niveau des plaines de Gex (de Divonne les Bains / Chavannes-de-Bogis jusqu'à Collonges et Chevrier au niveau de la Cluse de Bellegarde, sur les communes du piémont du Jura. Les principales actions du PNR du Haut Jura en faveur de l'agriculture sont orientées vers le soutien :
- aux pratiques culturelles en faveur de la qualité des milieux naturels, des paysages et des produits,
  - des agriculteurs souhaitant créer ou reprendre une activité agricole,
  - à la diversification des productions (soutien aux démarches collectives de vente en circuit court, dans le respect des productions traditionnelles locales, attribution éventuelle du label de la marque 'PNR du Haut Jura',
  - à la valorisation des races animales et végétales locales.
- Le Parc jurassien Vaudois, en cours de démarche pour acquérir le statut de Parc Naturel Régional, soutien l'agriculture durable essentiellement à travers différents projets de valorisation des produits régionaux.



Note : Cette liste d'outils de financement ne reprend pas les outils réglementaires de protection de l'agriculture. En France, la profession s'est par exemple engagée à préserver les terres agricoles les plus sensibles au phénomène de périurbanisation en créant en 2008 une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le secteur de St Julien en Genevois, ainsi que sur le secteur de Viry. En Suisse, bien que les Zones d'Agriculture Spéciale (ZAS) ne soient pas un outil de protection en tant que tel, elle traduit l'engagement de la profession pour préserver son outil de travail.

Les Zones Agricoles Protégées peuvent être mise en œuvre à l'initiative de la profession agricole, des établissements de coopération intercommunale compétents en matière de SCoT et des communes. Un zonage délimitant les zones agricoles ne pouvant être déclassées est alors établi, validé par enquête publique. Ce zonage s'impose aux plans locaux d'urbanisme ainsi qu'aux SCoT. Le déclassement du périmètre de ces zones ne pouvant alors intervenir qu'avec l'accord de la profession agricole.

### 2.3. Analyse des impacts du Projet d'Agglomération

Le Projet d'Agglomération se construit en particulier autour des périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA). C'est à travers ces démarches que les impacts sur l'agriculture ont été appréciés. Chaque PACA a fait l'objet de propositions libres de la part des équipes de mandataires au cours de la 1<sup>ère</sup> phase d'étude, puis, lors de la seconde phase, il a été demandé aux équipes d'approfondir un positionnement fort de façon à mieux appréhender les incidences de chaque proposition. L'analyse précise des impacts des propositions de chaque équipe pour les deux tables rondes a été remise aux responsables des différents PACA. Elle est reprise synthétiquement dans le paragraphe n° 2.3.

Les différents types d'impacts potentiels prévisibles sur l'agriculture sont essentiellement les suivants:

- **le changement de l'affectation des sols agricoles pour accueillir le développement urbain**, entraînant une perte « sèche » d'espaces de production (outil de travail de l'agriculture); ceci pouvant provoquer la déstabilisation partielle ou définitive de la viabilité économique des exploitations agricoles concernées, se traduisant à l'extrême par la disparition d'entreprises agricoles.
- **la crainte d'un développement urbain trop peu délimité** qui progressivement s'étende de façon inexorable sur les espaces agricoles (mitage, consommation d'espaces en périphérie des zones urbanisées actuelles, « tâches d'huile » concentriques). En d'autres termes, cela signifie la crainte d'un projet d'agglomération qui se développe effectivement autour de nouvelles centralités, mais qui ne limite pas suffisamment de façon concomitante le développement urbain par ailleurs. Cela concerne notamment les territoires où les études territoriales (PACA) n'ont pas encore commencé. Malgré la volonté affirmée de planification et de limitation du mitage du territoire saluée unanimement par l'agriculture, la pression foncière sur l'ensemble des terrains agricoles risque de se maintenir à un niveau élevé, ce qui fragilise d'autant l'avenir des exploitations. L'ensemble des élus locaux est invité à se projeter à long terme pour



atteindre l'objectif d'une agglomération compacte, et donc à s'engager en faveur de l'économie d'espace.

- **la sur-fréquentation des zones agricoles par les riverains**, pouvant entraîner une difficulté importante pour le respect de la fonction première de production de ces zones. La densification présente l'intérêt de limiter la consommation d'espaces agricoles pour accueillir le bâti nécessaire à l'accueil de nouveaux habitants et d'emplois. Par contre, ces riverains « supplémentaires » auront d'autant plus besoin d'espaces ouverts pour se promener (à vélo, à pied, à cheval, avec une poussette, chien, etc.), pique niquer, pratiquer une activité sportive extérieure (courir, faire du roller, etc.). Pour relever le défi d'un partage équilibré des espaces agricoles entre les besoins des urbains et les activités agricoles, l'instauration et l'animation sur la durée d'un dialogue entre les acteurs du territoire s'avère indispensable.
- **la crainte d'une consommation excessive de terres productives**, qui dans quelques années pourrait atteindre une « taille critique ». Pour chaque filière et territoire, un volume minimal de production peut être indispensable pour maintenir des outils de production en commun (abattoir, fournisseurs de matériel agricole et réparateurs de machines agricoles, infrastructures de traitement, conditionnement ou stockage, etc.). Les surfaces agricoles sont également utilisées pour l'épandage des effluents d'élevage : leur suppression a donc des conséquences sur les productions végétales mais aussi animales (fourrage et épandage). Par ailleurs, moins les agriculteurs seront nombreux, plus il leur sera difficile de faire respecter les contraintes inhérentes à leur métier (masse critique).
- enfin, de nombreuses équipes ont mentionné **une agriculture réduite à sa seule fonction paysagère**, et ainsi sa contribution à la qualité de vie exceptionnelle de la région. Or, il paraît difficile et restrictif de reconnaître en priorité le rôle paysager de l'agriculture, car celle-ci a besoin de pouvoir évoluer dans les décennies à venir, quitte à ce que ses outils de production futurs ne soient pas forcément en adéquation avec sa contribution paysagère actuelle. Il ne semble pas pertinent de figer l'agriculture dans un modèle de production "bucolique" centré sur son seul rôle paysager.

Pour mémoire, **une première évaluation faite en 2007 avait estimé que 2500 ha seraient consommés sur les espaces agricoles au terme de la concrétisation du projet d'agglomération (à l'horizon 2030)**. Au stade d'avancement actuel du projet d'agglomération, et en particulier des aménagements prévus sur les zones de développement (PACA), il est difficile d'obtenir des chiffres précis sur les pertes de surfaces agricoles. Ces données devraient être disponibles dès la fin des processus d'élaboration des plans de synthèse. **Une analyse plus en détail pour chaque plan de synthèse permettra d'affiner cette estimation et de localiser les pertes**. L'analyse globale devra également tenir compte des territoires non couverts par un plan de synthèse pour déterminer un bilan le plus proche de la réalité.



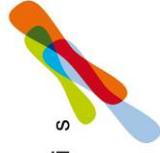
## 2.4. Prise en compte de l'agriculture dans les PACA

L'analyse et les recommandations concernant les premiers PACA ont été présentées dans le rapport 13.1 (études des impacts sur l'agriculture du projet d'agglomération pour les PACA suivants : PACA de Bernex, PACA de Nyon St Cergue-Morez, PACA de la Plaine de l'Aire – St. Julien). Ces éléments sont rappelés dans le tableau ci-dessous.

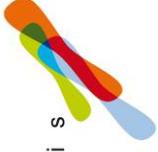
L'analyse et les recommandations des PACA de la Plaine de l'Aire – St. Julien (2ème table ronde), Meyrin – St Genis, Eaux-Vives – Annemasse, Ferney – Gex sont présentées dans le tableau ci-après. Les tables rondes du PACA du Piémont du Salève (Carouges, Veyrier, Etrembières) n'ont pas encore eu lieu (mars et juin 2010).

D'une façon générale, les recommandations formulées de façon récurrente dans les PACA ont été les suivantes :

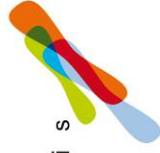
- Clarifier la définition et l'usage des zones proposées (parcs urbains, liaisons vertes, franges, lisières urbaines, ...).
- Préserver les espaces agricoles faisant l'objet de protections spécifiques (ZAP, ZAS, ...).
- Localiser et délimiter les différents types d'espaces verts/agricoles.
- Favoriser la lisibilité des espaces agricoles conservés: privilégier des coupures paysagères bien marquées.
- Préciser les emprises de l'urbanisation sur les zones agricoles (nb. d'ha perdus pour l'agriculture).
- Préciser la densité proposée des zones nouvellement urbanisées prises sur l'espace agricole (ratio de "densité d'activité humaine": nb. d'habitants + d'emplois accueillis / nb. d'ha consommés).
- Approfondir la planification d'un réseau de liaisons douces en tenant compte des interactions (frottements potentiels) avec les activités agricoles.
- Présenter le projet dans sa temporalité (étapes d'aménagement).
- Définir les mesures d'accompagnement ou de compensation en faveur de l'agriculture locale.



PACA	Perception de la prise en compte des enjeux agricoles (TR1) par les équipes	Améliorations de la prise en compte des enjeux agricoles (TR2)	Recommandations pour le Plan de synthèse
<p><b>Bernex</b></p>	<p>Premier PACA (test de la méthode et de la grille d'indicateurs).</p> <p>Une équipe sur trois mentionne clairement l'agriculture.</p> <p>L'agriculture n'est pas un sujet de discussion (sauf pour une équipe).</p>	<p>Nette meilleure prise en compte de l'agriculture dans les projets proposés.</p> <p>Une équipe place l'agriculture au centre du projet et propose une intégration étroite entre l'urbain et le rural.</p> <p>Meilleure explication de la signification (fonction, usages) des "espaces verts" intégrés dans le projet.</p> <p>Concentration des emprises sur la zone agricole (perte estimée d'env. 65 ha).</p>	<p>Vu l'extension urbaine importante prévue sur la zone agricole (dans tous les projets proposés), il est impératif de chercher à limiter les emprises et à densifier les surfaces perdues pour l'agriculture.</p> <p>Il s'agit de compléter les informations avec un chiffrage plus détaillé (surfaces d'emprise, densité), et d'approfondir les études des impacts au niveau des exploitations (pertes économiques, viabilité,...).</p> <p>Des mesures d'aménagements des franges urbaines et des zones agricoles doivent être proposées pour concilier les contraintes agricoles et les besoins urbains (promenades, détente, sports,...).</p> <p>Des mesures de compensation des impacts agricoles doivent être élaborées.</p>
<p><b>Nyon St-Cergue Morez</b></p>	<p>L'impact sur l'agriculture n'est pas apparu prioritaire (hors sujet, non intégré dans les cahiers des charges).</p> <p>Aucune mention de l'agriculture dans les propositions des équipes.</p> <p>Reconnaissance des lacunes de l'analyse sur le secteur agricole (à intégrer pour TR 2).</p>	<p>Intégration de l'agriculture comme élément indispensable à la "qualité de vie" de la région. Mais l'agriculture n'est pas prise en compte comme un réel secteur d'activité.</p> <p>Les impacts des aménagements proposés sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• plutôt positifs sur les parties hautes de la région (villages et Jura) pour autant que l'agriculture soit considérée comme un secteur d'activité,</li> <li>• négatifs sur la partie de plaine autour de l'axe de l'autoroute (concentration de l'urbanisation), avec des pertes variables de surfaces agricoles.</li> </ul>	<p>Il convient de mieux intégrer l'agriculture dans la poursuite des démarches et de la considérer comme un réel partenaire pour l'aménagement du territoire.</p> <p>Dans le cadre du choix de la variante d'aménagement pour le secteur Assé-Mondre-Vuarpillière, il convient d'utiliser la grille des indicateurs agricoles pour limiter les impacts sur l'agriculture et identifier des mesures d'accompagnement ou de compensation.</p>



<p><b>Genève Eaux vives</b> <b>Annemasse</b></p>	<p>Plusieurs points forts à souligner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets sont globalement peu consommateurs d'espace agricole, comparativement aux premiers PACA présentés.</li> <li>- Les trois équipes considèrent l'actuelle frange naturelle ou agricole des espaces urbanisés du PACA comme un atout à valoriser. Ceci est très positif comparativement au 1<sup>er</sup> PACA de Bernex par exemple, où l'agriculture n'a pas même été citée par certaines équipes.</li> <li>- Les équipes ont proposé des limites nettes entre espaces à urbaniser et espaces naturels ou agricoles.</li> </ul>	<p>Plusieurs recommandations effectuées suite à la TR1 ont été prises en compte :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer les mesures destinées à limiter les tensions entre urbains et activités agricoles.</li> <li>2. Préciser (chiffrer) les emprises de l'urbanisation sur les zones agricoles (nb. d'ha perdus pour l'agriculture).</li> </ol> <p>Chacune des équipes a repris la présentation spécifique des espaces agricoles.</p> <p>Les chiffres des espaces agricoles consommés et du potentiel d'urbanisation ont été calculés par les équipes.</p>	<p>Les approches urbaines et des transports ont été approfondies et doivent permettre d'optimiser la consommation d'espace, notamment par le renouvellement urbain. C'est le levier le plus efficace de limitation des impacts sur l'agriculture.</p> <p>Les fonctions socio-économiques de l'agriculture méritent d'être analysées pour le choix des zones agricoles qui ne seront pas pérennisées.</p> <p>L'analyse des surfaces agricoles à aménager (modalités d'organisation de l'espace en zone agricole) pour concilier « production » et « promenade » par les riverains serait à réaliser.</p>
<p><b>Meyrin – St Genis,</b></p>	<p>La place de l'agriculture est très peu évoquée par les équipes, excepté en tant que support paysager.</p> <p>Il n'est pas tenu compte de la valeur économique apportée par l'agriculture, ni des contraintes de production auxquelles elle est soumise.</p> <p>La densification du tissu urbain existant et la mise en avant du paysage comme enjeu majeur sont positifs.</p> <p>Par contre, le rôle de l'agriculture dans le développement et le maintien de cette qualité paysagère n'apparaissent pas suffisamment.</p> <p>Il n'est pas tenu compte de la valeur économique apportée par l'agriculture, ni des contraintes de production auxquelles elle est soumise.</p>	<p>Une zone centrale préservée de l'urbanisation agricole et naturelle est proposée par plusieurs équipes et appréciée.</p> <p>Les définitions des limites et franges ont été approfondies et bien délimitées.</p> <p>Une des équipes propose une urbanisation au nord de l'aéroport, ce qui n'est pas souhaitable.</p>	<p>Plusieurs zones agricoles méritent une préservation forte car les extensions prévues de l'urbanisation font craindre une perte de fonctionnalité des zones agricoles (accessibilité, augmentation de la fréquentation).</p> <p>Il faut bien préciser les modalités de contrôle de l'urbanisation des communes amenées à se développer, notamment du fait des nouveaux axes de transport prévus.</p>
<p><b>Ferney – Gex</b></p>			



<p><b>Plaine de l'Aire – St. Julien</b></p>	<p>Absence de prise en compte des zonages de préservation ou protection des zones agricoles (ZAS suisse et ZAP française) pour la localisation des poches d'urbanisation nouvelles. Délimitation entre zones urbaines et espace rural pas claire.</p>	<p>Une des équipes a proposé de créer un « agro-parc », projet innovant à développer. Une réflexion sur les franges zones bâties/naturelles ou agricoles a été engagée, mais elle mérite un approfondissement. Prise en compte partielle des ZAS et ZAP.</p>	<p>Certaines zones agricoles préservées sont enclavées et de trop petites tailles pour être pérennes. Proposer des espaces publics en pleine zone agricole n'est pas souhaitable et aurait mérité un approfondissement. Reprendre les périmètres de ZAS et ZAP pour adapter les extensions urbaines en conséquence. Le projet de tram sur la route de base n'est pas acceptable d'un point de vue agricole.</p>
<p><b>Piémont du Salève (Carouge / Veyrier / Etrembières)</b></p>	<p>Plusieurs équipes ont proposé un traitement des limites entre zones urbaines et agricoles, parfois avec une vision très urbaine de la zone agricole. Il a donc été demandé aux équipes de spécifier la vocation des différents espaces ouverts et de tenir compte de la valeur économique apportée par l'agriculture et de ses contraintes de production.</p>	<p>(juin 2010)</p>	<p>(septembre 2010)</p>



## 3. Le projet agricole d'agglomération

### 3.1. Présentation

#### Justification et objectifs

Dans le cadre du projet d'agglomération, les milieux agricoles participaient dans un premier temps plutôt dans une logique de réaction aux propositions de mesures d'aménagement urbain proposées par les groupes d'urbanistes (démarche "réactive"). Suite à l'élaboration de la grille d'indicateurs agricoles et à la participation systématique aux tables rondes des PACA, il est rapidement apparu qu'une démarche plus active et créative de la part de l'agriculture pouvait permettre à la fois de mieux préserver le secteur agricole, de permettre de participer dans les débats de manière plus constructive, et également de contribuer au développement harmonieux de la région. Il s'est donc imposé l'idée de développer un **projet agricole d'agglomération** porté par les professionnels du secteur agricole. A travers cette dynamique, les milieux agricoles cherchent à mieux s'intégrer dans la logique du Projet d'Agglomération et à développer des initiatives constructives basées sur les objectifs du projet vis-à-vis de l'agriculture. L'élaboration d'un projet agricole d'agglomération part de cette intention et répond à une demande provenant des milieux agricoles.

**Les objectifs de l'élaboration d'un projet agricole d'agglomération sont plus particulièrement les suivants:**

1. Créer une force de proposition agricole au niveau du Projet d'agglomération de façon à se positionner en tant qu'acteur du développement de la région.
2. Développer une vision commune (élus, acteurs agricoles) de l'évolution souhaitée de l'agriculture de la région (rôles, fonctions, perspectives).
3. Renforcer les arguments en faveur de la préservation des espaces agricoles.
4. Définir en concertation avec les acteurs agricoles et les collectivités des mesures d'atténuation, de réduction et de compensation des incidences du projet sur l'agriculture.

Il s'agit avant tout de consolider la place du secteur agricole dans le développement de la région, et pour cela il convient de renforcer l'agriculture en préservant d'une part l'outil de production (sols et infrastructures), et d'autre part en appuyant le développement économique du secteur agricole (filières de production, diversification).

Les bases de ce projet agricole permettront également de répondre aux demandes des offices fédéraux suisses formulées lors de l'évaluation du Projet d'Agglomération déposé en 2007 et d'alimenter le Projet d'Agglomération 2 (déposé mi 2012). Il s'agit d'identifier relativement rapidement des pistes d'intervention qui soient d'un intérêt marqué pour le secteur agricole, et qui concernent des thématiques du niveau de l'agglomération.



## Un enjeu fort : élaborer un projet agricole d'agglomération

### Une vision commune pour une agriculture "plurielle"...

L'intérêt de développer un projet agricole pour l'agglomération est multiple : préservation des espaces agricoles, renforcement du rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire et le développement territorial, renforcement économique du secteur agricole, valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture, etc. Mais l'élaboration d'un tel projet au niveau de l'agglomération nécessite de développer une vision commune des orientations de l'agriculture pour la région, et ceci en tenant compte de la diversité des types d'agriculture existants actuellement. L'enjeu est de proposer des pistes réalistes qui puissent intéresser l'ensemble de l'agriculture de la région sachant que les structures agricoles sont très variées et orientées sur des filières diverses.

### Des projets concrets pertinents à l'échelle de l'ensemble du territoire

Dans le cadre du développement de l'agglomération et des orientations d'aménagement du territoire, l'agriculture sera d'autant plus forte et reconnue comme réel partenaire qu'elle aura des projets concrets à proposer. Ces projets peuvent concerner les différentes fonctions de l'agriculture et les renforcer à travers la recherche d'un consensus avec les acteurs du développement territorial (élus, associations, organisations professionnelles,...).

Le **projet agricole d'agglomération** doit se concevoir au niveau de la région et proposer des actions d'intérêt global pour l'agriculture. Il convient d'éviter les projets ponctuels ou trop limités géographiquement tout en prenant en considération la diversité des types d'agriculture et des enjeux qui y sont liés.

## Démarche

Le **projet agricole d'agglomération** est composé de différentes actions complémentaires (dénommées ci-après "projets"). Il est évolutif et se construit à travers les processus de réflexion et de mise en œuvre des dynamiques portées par les acteurs locaux et/ou régionaux.

Il est compris comme une démarche de proposition et d'élaboration de différentes actions (grappe de projets) qui cherchent à assurer la pérennité et à renforcer l'agriculture de la région, et ainsi à mieux la positionner dans le développement de l'agglomération.

Dans plusieurs domaines, le développement d'un projet agricole peut s'avérer utile et prometteur. Il s'agit plus particulièrement des pistes suivantes:

- Promotion des produits de l'agriculture de la région à travers des actions coordonnées de valorisation des produits locaux.
- Aménagement du territoire: il s'agit de développer des instruments de planification territoriale qui permettent de définir la préservation à long terme des espaces agricoles, en fonction de leur vocation et de leur situation spécifique.
- Structures (en lien avec une filière): il s'agit de développer des projets au niveau de l'agglomération afin de renforcer certaines filières de production et consolider ainsi la viabilité des exploitations qui en dépendent.
- Agro-environnemental: dans ce domaine, il s'agit d'accompagner les volontés des différents territoires pour mettre en place des projets (réseaux de mesures agro-



environnementales, mais également de gestion de la fréquentation par la population de l'agglomération) et d'encourager une cohérence au niveau régional.

***Méthodologie de travail utilisée pour l'élaboration du projet agricole d'agglomération:***

Pour identifier les enjeux de chaque territoire et les premières pistes de projets ("levée de projets"), plusieurs entrevues avec différents milieux agricoles ont eu lieu, ainsi que des séances de travail avec les responsables agricoles des quatre régions concernées: canton de Genève, district de Nyon (VD), régions concernées de Haute-Savoie et de l'Ain.

Ces échanges ont permis progressivement d'identifier les enjeux et les problématiques de chaque territoire, de cerner les pistes les plus prometteuses (démarche itérative), et de définir une première série de projets qui semblent pertinents ou qui méritent une attention particulière dans le contexte du Projet d'Agglomération.

La levée des projets s'est faite essentiellement par territoire (4). Les premières propositions ont été présentées aux réunions du COPIL qui a discuté et validé progressivement les pistes retenues.

Certaines idées de projets ont été identifiées rapidement et leur intérêt pour l'agriculture régionale a fait l'unanimité des territoires. D'autres idées correspondant plus à des particularités régionales ou à des problématiques complexes (mise en œuvre délicate, difficulté de cerner des actions concrètes, enjeux débordant le périmètre de l'agglomération, filières spécifiques) ont été discutées et placées dans la catégorie "à creuser". Ceci signifie que ces idées méritent d'être étudiées pour mieux cerner les contours de potentielles actions concrètes.

Il convient de souligner que la démarche mise en place pour identifier les pistes de projets se base sur la concertation avec les acteurs de la profession de manière à obtenir une bonne légitimité des choix et des priorités des projets identifiés. Il paraît essentiel que les pistes sur lesquelles se construit le projet agricole d'agglomération soient proposées et acceptées par les milieux agricoles eux-mêmes, futurs porteurs des actions identifiées.



### **3.2. Rappel des principales problématiques agricoles rencontrées sur le territoire du Projet d'Agglomération**

Pour contribuer à la prise en compte de l'agriculture, un rapport porté par le Comité Régional Franco Genevois (CRFG) intitulé « Diagnostic de l'espace agricole transfrontalier franco-valdo-genevois » a été réalisé sous la responsabilité des organismes administratifs et des représentants de la profession agricole.

Ce diagnostic a été réalisé en 2006 sur un territoire d'étude plus restreint que l'actuel périmètre du Projet d'Agglomération<sup>2</sup>. Cependant, les tendances identifiées à travers cette étude du CRFG restent actuelles et se confirment au niveau du périmètre actuel du Projet d'Agglomération.

Depuis mi 2008, le comité de pilotage de l'étude agricole du Projet d'Agglomération a repris et approfondi ces enjeux, de façon à les diffuser le plus largement possible au fil de l'élaboration des PACA. C'est donc la synthèse des enjeux agricoles transfrontaliers qui est présentée ci-après.

#### **La consolidation de la place de l'agriculture dans le territoire**

Plusieurs éléments contribuent à définir la place du secteur agricole dans les dynamiques d'évolution du territoire. Il s'agit en particulier des points suivants:

##### ***La pérennité des exploitations***

En 2006, l'agriculture du périmètre CRFG représentait globalement 1300 entreprises, qui elles-mêmes généraient 6 000 emplois directs et environ 30 000 emplois indirects<sup>3</sup>. La viabilité économique des exploitations est directement liée à son outil de travail premier : le foncier agricole. C'est pourquoi, la pérennité des exploitations est étroitement liée à la place qui lui est conférée dans la planification urbaine.

Près de la moitié des exploitations agricoles sont situées coté Genevois Haut Savoyard, tandis que le Pays de Gex compte à peine plus de 10% des exploitations recensées.

Par contre, c'est sur le canton de Genève que l'on recense la proportion d'emplois agricoles la plus importante (4 emplois agricoles sur 10), devant le Genevois Haut Savoyard (un tiers des emplois agricoles). Ceci s'explique par la dominance de cultures spécialisées, qui emploient un nombre important de salariés par hectare.

---

2 Le périmètre d'étude du diagnostic (CRFG) pour la partie Haut Savoyarde, comprenait les communautés de communes du Pays de Cruseilles, du Genevois, Arve/Salève, Annemasse Agglo et une partie du Bas Chablais. Or depuis le périmètre du PA a évolué. Le Pays de Cruseilles ne fait plus partie du PA tandis que les communautés de communes du Pays Rochois, Faucigny Glières, Collines du Léman et du Bas Chablais ainsi que la commune de Thonon ont rejoint celui-ci. Pour la partie de l'Ain (Pays de Gex), le périmètre de l'agglomération s'est élargi jusqu'au Bassin Bellegardien, et pour la partie vaudoise, le périmètre du PA comprend les nouvelles délimitations du district de Nyon intégrant les communes allant jusqu'à Rolle.

3 Seules sont comptabilisées les exploitations travaillant au moins 10ha ou équivalent selon les coefficients de pondération (par exemple la vigne présente un coefficient de pondération de 3).



A ces emplois directs s'ajoutent les emplois induits (dans les services fournis à l'agriculture), mais aussi les emplois occupés en tant que doubles actifs par un exploitant agricole sur cinq.

A titre indicatif, on compte entre 5 et 9 exploitations par commune en moyenne, sur l'ensemble du territoire du Projet d'Agglomération.

- Dans le canton de Genève, les exploitations se répartissent de façon assez équilibrée entre : grandes cultures, viticulture, polyculture et polyculture-élevage.
- Dans la région de Nyon (canton de Vaud), c'est la diversité des modes de production et des types d'exploitation qui est marquant (beaucoup de polyculture et/ou d'élevage).
- Dans le Pays de Gex, l'activité d'élevage domine très largement (85 %).
- Dans le Genevois Haut Savoyard, l'activité d'élevage domine également (70 %), mais c'est aussi la première zone maraîchère du département.

### ***La préservation de zones agricoles exemptes de constructions non agricoles***

Près de la moitié du territoire concerné par le Projet d'Agglomération est classée en zones agricoles, gérées et entretenues actuellement par les agriculteurs. Ces zones agricoles sont un outil de travail indispensable pour les exploitants et la base de la production de l'alimentation d'une partie de la population.

Or, l'étalement urbain a pour conséquence le morcellement du parcellaire et des entités agricoles, c'est une contrainte très forte pour les exploitants agricoles.

Avant tout, le mitage du territoire implique pour l'agriculteur de se déplacer toujours plus loin pour cultiver la surface de terre nécessaire à la rentabilité économique de son exploitation. Ceci entraîne des surcoûts : carburant, usure (car les véhicules agricoles sont avant tout adaptés pour rouler sur des sols meubles et à vitesse lente même si des évolutions fortes ont été réalisées au cours des dernières décennies), temps passé dans les trajets, mais aussi des enjeux de sécurité.

De plus, un engin agricole ne roule pas aussi vite qu'un véhicule léger, les automobilistes enfrennent parfois le code de la route plutôt que de patienter derrière un véhicule qui roule à moindre allure. Le déplacement des troupeaux dans les zones résidentielles est souvent problématique (circulation, jardins ouverts pouvant être « piétinés », etc.).

D'autre part, la présence de maisons d'habitation à proximité des bâtiments d'élevage bloque le développement de ces bâtiments (voués à la production). Alors que les surfaces de pâturage à proximité des bâtiments d'élevage sont vitales pour les exploitations laitières. C'est pourquoi, il s'agit d'aménager les zones agricoles avec parcimonie en respectant avant tout les impératifs de la production agricole.

### ***La gestion de la fréquentation dans les espaces agricoles***



Les zones agricoles périurbaines, pour les motifs précités au § 2.3, sont à la fois un espace de production et donc de travail pour les agriculteurs, et une zone de détente pour les riverains.

« Les uns » ont besoin de conditions propres à leur activité : la libre circulation entre les parcelles exploitées (sans s'arrêter devant un véhicule stationné devant l'entrée par exemple), le respect des clôtures et plus généralement la considération pour la production agricole en place (pas d'intrusion dans les prairies 'pour pique niquer', jouer au ballon, etc.).

« Les autres », parfois par manque de différenciation marquées entre les espaces naturels et les espaces agricoles, ont besoin de se déplacer au sein des zones naturelles et agricoles sur les chemins et sentiers, pour se promener, faire du sport, etc. Ceci dans une ambiance paysagère agréable (pas de bâtiments ou abords de ces derniers non entretenus), calme (pas de tracteurs à proximité..) et sans odeurs nauséabondes pouvant résulter d'épandages récents, etc.

Fort de ce constat, qui pourrait apparaître comme une succession de « clichés » pourtant régulièrement vécus par les exploitants agricoles, **il est indispensable de gérer et canaliser cette fréquentation**. La pression existante actuellement sur les terres agricoles dans le périmètre du Projet d'Agglomération est forte et fragilise globalement l'agriculture.

C'est via **le traitement des limites entre zones urbanisées et non urbanisées**, et la conciliation des différentes parties prenantes que **des modes de gestion contractuels et pérennes** sont à mettre en œuvre pour que l'accroissement de population sur le territoire ne remette pas en cause le caractère fonctionnel des zones agricoles dans leur rôle de production.

## **Le renforcement d'une agriculture qui réponde aux besoins du territoire**

### ***Une production de proximité : un potentiel à développer***

Sur le territoire suisse du Projet d'Agglomération, six exploitations sur dix ont une activité de diversification ou d'accueil à la ferme. Ceci, bien qu'en développement, est bien moins répandu côté français (un peu plus d'une exploitation sur dix) où la spécialisation des exploitations a laissé peu de place à la diversification. On entend ici par 'diversification' l'offre de produits locaux, les pensions pour chevaux, la réalisation de travaux agricoles pour le compte d'autres agriculteurs, les services aux collectivités, etc.



Parmi les 1300 exploitations agricoles du périmètre CRFG, la commercialisation en vente directe concerne environ un tiers des exploitations. Par type de production, la vente directe touche :

- 20% des exploitations en production animale,
- 50% des exploitations en production viticole,
- 50% des exploitations en production arboricole,
- 50% des exploitations en production maraîchère et horticole.

Aucune exploitation en grande culture n'est concernée par ce mode de commercialisation.

Ces chiffres sont encourageants mais laissent percevoir une marge de progression importante. Une étude réalisée en 2009<sup>4</sup> fait le constat que 78% des Genevois enquêtés souhaitent consommer davantage de produits du terroir (fruits, légumes, viandes, produits laitiers et vins). L'agglomération comptera à l'horizon 2030 plus de 800 000 habitants (soit 1,6 millions de repas par jour...). En d'autres termes, cela représente un marché de consommateurs potentiels qui va bien au-delà de ce que les agriculteurs de la région pourraient produire quantitativement sur le territoire.

Partant de l'hypothèse généralement admise que pour nourrir une personne sous nos latitudes, il faut environ 2500 m<sup>2</sup>, et que les surfaces agricoles (hors alpages) du périmètre de l'agglomération représente globalement 60'000 ha, on constate que le potentiel de production de l'agriculture régionale peut permettre de nourrir un petit tiers de la population de l'agglomération (environ 30% d'autosuffisance alimentaire).

Ces éléments amènent trois réflexions:

1. Le marché de l'agglomération reste très intéressant pour écouler les produits de l'agriculture régionale. En terme quantitatif, la marge de progression est importante.
2. Les intentions d'achats des consommateurs pour des produits de proximité semblent réels et se développent fortement. Ceci reste à vérifier dans la pratique, mais une ouverture forte des marchés semble s'ouvrir dans ce sens.
3. Le territoire de l'agglomération ne peut couvrir les besoins alimentaires que d'un tiers de sa population. En terme de sécurité alimentaire et de limitation de la dépendance, il est donc essentiel de préserver au mieux les terres agricoles, afin de garantir à long terme l'outil de production de l'agriculture et la base de notre production alimentaire.

La production de proximité est aussi une occasion de tisser des liens entre consommateurs et producteurs. Ceci est important pour que les consommateurs comprennent les enjeux de l'agriculture périurbaine et puissent faire un usage des espaces agricoles compatible avec les

---

<sup>4</sup> "Evaluation des usages et attitudes à l'égard de l'agriculture genevoise", DGA-OPAGE, janvier 2009.



contraintes des exploitants agricoles. Ce lien entre monde urbain et monde rural est d'autant plus important que les interactions vont devenir de plus en plus fortes et fréquentes.

La réflexion globale que porte le Projet d'Agglomération sur la place de l'agriculture est une opportunité majeure pour valoriser les atouts de l'agriculture locale, et ainsi offrir des produits de qualité à ses habitants, répondant à leurs attentes, tout en visant à limiter le niveau de dépendance alimentaire actuel.

***La reconnaissance de l'espace agricole en tant qu'éléments structurant du territoire et composante du paysage***

Près de la moitié des surfaces agricoles du périmètre du Projet d'Agglomération est située sur le Genevois Haut Savoyard. Les espaces agricoles représentaient en 2006 (périmètre CRFG) 43 % du territoire ; les deux tiers des espaces agricoles sont des prairies.

Ce mode de culture présente l'intérêt de souligner le relief, d'être agréable à l'œil toute l'année et d'être facilement assimilable à un espace naturel, où l'intervention de l'homme est peu visible. Ceci est particulièrement vrai sur le territoire français, où les pâtures représentent les  $\frac{3}{4}$  de l'espace agricole, pour une production axée sur l'élevage bovin principalement destiné à la production de lait. L'élevage, basé principalement sur la production herbagère, produit des paysages qui paraissent immuables, où l'identité du territoire semble retrouver des points de repères au travers de cet ancrage agricole territorial.

A titre indicatif, chaque entreprise agricole, toute production confondue (arboriculture, maraîchage, élevage, ...), exploite en moyenne 60 ha sur le Pays de Gex, 42 ha dans le Genevois Haut Savoyard, et une trentaine d'hectares sur chaque canton Suisse.

La place des serres dans le paysage périurbain a souvent été soulevée : est-ce compatible avec des zones périurbaines de qualité ? Sur le territoire du canton de Genève, un zonage particulier a été élaboré (zones agricoles spéciales) pour faciliter l'implantation des serres et favoriser leur intégration dans le paysage. Si les avis divergent sur la perception paysagère de cette activité, il n'en reste pas moins que le maraîchage et l'horticulture sont des secteurs d'activités très actifs et dynamiques, qui représentent une part importante du chiffre d'affaire de l'agriculture régionale. En l'absence de protection du secteur maraîcher par un tel zonage, les producteurs ne pourraient faire face aux enjeux économiques liés au coût du foncier.

À ce jour, les cultures spécialisées (l'arboriculture, le maraîchage, l'horticulture) représentent moins d'un pourcent du territoire (0,6%), toutes occupations du sol confondues. En parallèle, la vigne, autre culture spécialisée pérenne qui est réputée pour participer au cadre paysager en Suisse comme en France sur les coteaux et zones de plaine, couvre 1% du territoire.



### 3.3. Atouts et enjeux des principales filières

Une réflexion a été conduite sur les principales filières de production de la région. Il s'agissait de faire le point sur l'état actuel des différentes filières et d'identifier d'éventuelles pistes de renforcement possibles de manière à conforter leur fonction première de production en stimulant la création de valeur ajoutée par et pour les exploitations.

#### Filière lait

C'est la première filière agricole coté français et l'un des enjeux prioritaires de l'agglomération. Elle concerne globalement un tiers des exploitations du territoire transfrontalier. Du côté suisse, dans le canton de Genève et la région de Nyon, cette filière touche une plus faible proportion d'entreprises agricoles (moins de 20%). Alors que du côté français, cela représente près de la moitié des exploitations de la région de Gex et du Genevois Haut Savoyard qui se consacrent essentiellement à la production laitière.

Dans le genevois Haut-Savoyard, ce lait est majoritairement transformé en AOC Reblochon et Abondance (70% des exploitations laitières du Genevois Haut-Savoyard, sachant que le Reblochon est très largement dominant) et en IGP Tomme et Emmental de Savoie (10% des exploitations laitières). Ces filières sous signe de qualité ont permis aux agriculteurs d'obtenir depuis des années une bonne valorisation de leur lait par rapport au prix national français.

Cette valorisation peut être soumise à des fluctuations, mais celles-ci ne suivent pas de façon automatique les fluctuations du lait au niveau national. Le prix du lait dépend surtout de l'adéquation entre la production et la demande de ces fromages AOC et IGP qui sont plutôt des fromages haut de gamme. Ainsi le lait à Reblochon, Abondance et Tomme n'a pas connu les augmentations de prix importantes (et éphémères) qu'a connu le lait au niveau national avant la crise financière dans la mesure où cette augmentation était liée à une augmentation de la demande sur les marchés de masse. Et heureusement, il n'a pas non plus connu la même baisse des prix consécutive à la crise, qui a moins affecté les marchés des produits alimentaires sous signe de qualité.

Une trentaine d'exploitations laitières du côté du Genevois Haut Savoyard vend son lait aux Laiteries Réunies de Genève (fédération de coopératives), grâce à la zone franche qui permet aux agriculteurs d'exporter leur production vers la Suisse en franchise de droits de douane. Les Laiteries transforment le lait en fromages, produits frais, yaourts, desserts lactés, etc ...

Pour les producteurs zoniens, le système en place a permis, pendant une vingtaine d'années (1975-1990), une valorisation du prix du lait, équivalente à celle du prix à Reblochon, grâce au change qui leur était favorable. Cependant, depuis une dizaine d'années, le prix du lait est en baisse constante et depuis deux ans, il a fortement chuté, dans un contexte de crise de la filière laitière suisse et plus généralement européenne.



De ce fait, les Laiteries Réunies de Genève cherchent actuellement à se diversifier en développant la commercialisation locale, sous label GRTA, pour vendre aux collectivités et consommateurs de l'agglomération franco-valdo-genevois, de manière à mieux valoriser le prix du lait.

Cette non maîtrise du prix de vente du lait induit une fragilité très forte des exploitations vouées à cette filière, qui par ailleurs sont généralement peu diversifiées et plus difficiles à faire évoluer en terme de structure.

Il convient de souligner ici que les difficultés actuelles de la filière laitière concernent une partie importante des exploitations agricoles comprises dans le périmètre du Projet d'Agglomération, et que cette fragilité rejaiilli également sur la plupart des alpages de ce périmètre. Une attention particulière devrait dès lors être portée sur le renforcement de cette filière laitière.

### **Filière viande**

Actuellement, la filière bovin viande (spécialisation) représente 12 % des exploitations du Genevois Haut Savoyard (environ 60 % si l'on prend en compte les exploitations laitières), environ 20 % des exploitations sur Suisse et 10 % dans le pays de Gex. Cette filière a plutôt tendance à se développer de manière à mieux valoriser les productions végétales des exploitations de la région.

Un abattoir privé se situe à Bonneville, Bellegarde sur Valserine accueille un abattoir dont les bâtiments sont publics mais l'établissement est géré par des acteurs privés. La pérennisation des outils d'abattage est indispensable pour le maintien de la filière car actuellement des facteurs externes à la profession ne permettent pas de qualifier la situation de durable. C'est également un enjeu directement lié au développement des circuits courts.

A moyen terme, un abattoir transfrontalier semble difficilement réalisable du fait des barrières douanières. Il est toutefois important, malgré les limites actuelles des propositions effectuées (assouplir les barrières douanières, etc.), qu'une volonté commune soit affichée, même si elle ne sera mise en œuvre qu'à long terme.

### **Filière viticole**

Cette filière est particulièrement bien implantée côté suisse. Plus de neuf exploitations viticoles sur dix sont implantées en Suisse, avec légèrement plus de viticulteurs sur Genève que sur Nyon. Dans le Chablais, une appellation d'origine contrôlée (« AOP » dans la réglementation européenne à venir) a été mise en œuvre, par exemple. Actuellement cette filière est dans une situation plutôt dynamique et prometteuse (viabilité des exploitations, valorisation des produits, etc.).

### **Autres filières spécialisées: l'arboriculture, l'horticulture, le maraîchage**

Historiquement, la périphérie de l'agglomération est occupée par des cultures destinées à une production alimentaire diversifiée de fruits et légumes. Cela concerne un peu moins d'une exploitation sur cinq, chacune occupant une superficie moyenne d'environ quatre hectares. Ce sont traditionnellement des filières qui emploient une main d'œuvre importante tout au long de l'année.



Les zones de production maraîchère sont les espaces les plus proches du cœur de l'agglomération et donc les plus touchées par le développement urbain de celle-ci. Malgré la mise en place d'un zonage spécifique (zones agricoles spéciales, ZAS), la pression sur ces zones de production reste très forte.

Les exploitations locales viables à long terme sont très spécialisées et de taille relativement importante.

Pour la filière arboricole dans le Genevois Haut-Savoyard, sept exploitations produisent 2200 tonnes, majoritairement sous signe de qualité IGP Pommes et Poires de Savoie. Il existe depuis peu une station fruitière départementale de stockage et de commercialisation dans cette zone. Cette filière connaît actuellement une crise importante au niveau de la commercialisation de ses produits et recherche des débouchés locaux.

## **Grandes cultures**

La production de céréales concerne la moitié des exploitations, dont en partie une production autoconsommée par le bétail. Beaucoup d'exploitations sont en système de polyculture, et/ou d'élevage. Seulement 15% des exploitations ne produisent que des grandes cultures.

L'enjeu est réel pour la pérennité de la filière de retenir de nouveaux sites de stockage. Les implications financières sont cependant telles qu'il n'y a pas de projet franco-suisse envisageable à court terme. Les partenaires principaux sont d'une part la coopérative Jura Mont Blanc côté français, et d'autre part le Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG) côté suisse.

## **Filière pêche professionnelle**

La filière se professionnalise depuis quelques années. En 2002, on recensait 91 pêcheurs professionnels côté suisse et 55 en France. Mais des inquiétudes pèsent sur cette professionnalisation des pêcheurs, et les organismes de recherche ainsi que les professionnels eux-mêmes craignent pour les stocks piscicoles. La pisciculture de Thonon, chargée du rempoissonnement du lac, a des problèmes structurels qui lui imposent des investissements lourds. Une étude est en cours (courant 2010) pour le renouvellement de ses équipements. En effet, avec le réchauffement climatique, elle doit aller chercher de l'eau plus en profondeur, ce qui lui demande de revoir une grande partie de ses équipements.

La filière pêche a également des problèmes de commercialisation avec la concurrence des poissons d'élevage ou d'importation, beaucoup plus compétitifs auprès des restaurateurs. Elle aimerait développer d'autres formes de commercialisation, dont la vente directe et la restauration collective.



## **Activité équine**

Les centres équestres et les exploitations qui offrent des prestations de pension pour chevaux sont bien présentes dans l'agglomération et se développent. Ceci est lié à la proximité de Genève et des citadins qui viennent pratiquer des activités de loisir dans les zones rurales. Par exemple il existe un lycée agricole à spécialité équipe à Contamines sur Arve. Ce développement a pour conséquence un enjeu de coexistence des différentes activités liées à l'espace rural et péri-urbain, et la présence toujours plus importante de cavaliers en zones agricoles. Si cette activité peut représenter une opportunité dans le sens de la diversification des activités des exploitations agricoles, elle peut engendrer également certaines difficultés et doit être organisée.



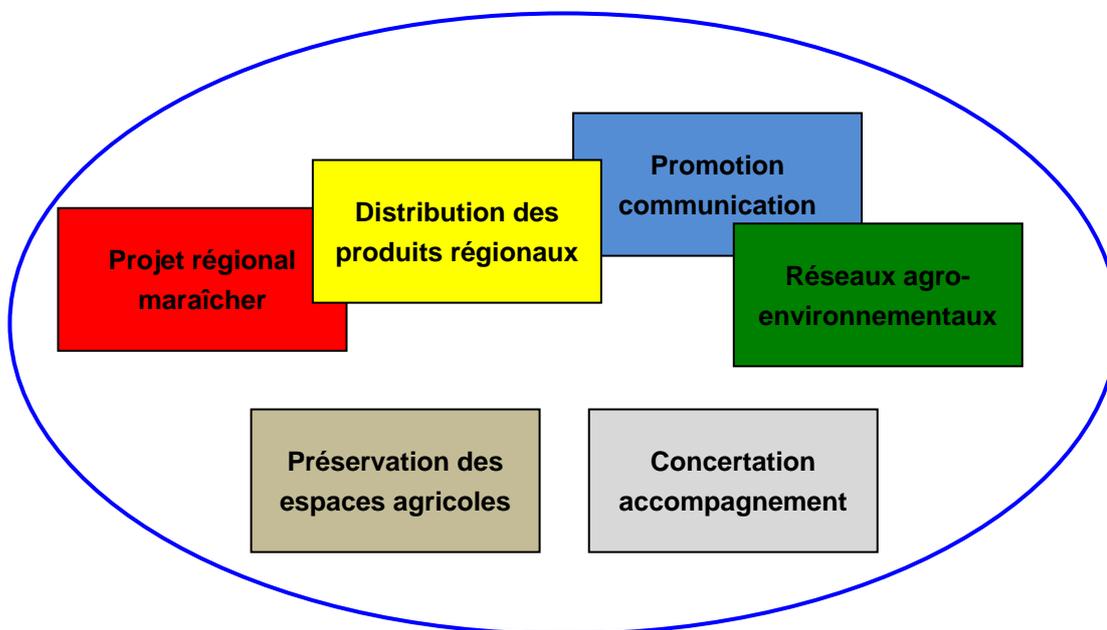
### 3.4. Projets actuellement identifiés

Les projets présentés dans les pages suivantes sont ceux qui représentent dans un premier temps les pistes les plus avancées et qui peuvent faire l'objet d'éléments de réflexion à intégrer dans le processus d'élaboration du Projet d'Agglomération n°2. Il ne s'agit pas d'une situation figée et immuable, mais bien d'une base de travail qu'il conviendra de compléter au fur et à mesure de l'avancement des réflexions. D'autres projets pourront se développer en fonction des dynamiques en cours.

Il s'agit de six axes de travail à approfondir qui permettent de concrétiser le **projet agricole d'agglomération**. Ces axes comportent quatre "projets opérationnels" qui devraient pouvoir se traduire par des actions concrètes, et deux "projets stratégiques" qui concernent des dynamiques à favoriser et des démarches à entreprendre dans le cadre du Projet d'Agglomération n°2.

#### Axes de travail du Projet agricole d'agglomération

##### *Projet agricole d'agglomération*





### **Résumé des propositions effectuées et des pistes de projets discutées**

Le tableau ci-dessous reprend les différentes pistes discutées lors de cette étape d'identification de projets. En se plaçant dans une perspective de moyen à long terme (vision de l'agglomération en 2030), plusieurs propositions ont été imaginées. Certaines se sont révélées importantes dans la perspective de l'élaboration du Projet d'Agglomération n°2, et suffisamment élaborées pour être retenues dans un premier temps.

Les propositions non retenues ne sont pas rejetées, mais intégrées dans le processus d'approfondissement qui fait l'objet du projet n°6.

<b>Propositions à développer</b>	<b>Projets retenus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement de la filière céréales par de nouvelles structures (site de stockage et moulins).</li> <li>• Le renforcement et la promotion de la filière laitière, lié à l'entretien des pâturages d'alpage.</li> <li>• Le renforcement de la filière viande par l'amélioration des infrastructures (abattoirs).</li> <li>• Le développement de la production biologique.</li> <li>• Le développement de l'agriculture contractuelle de proximité (ACP, AMAP).</li> <li>• Le développement de l'agritourisme.</li> <li>• La production d'énergie par la transformation de produits et sous-produits agricoles (biogaz, paille, bois).</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La distribution des produits régionaux par le développement des circuits courts.</li> <li>2. Le projet régional maraîcher.</li> <li>3. La promotion des réseaux agro-environnementaux.</li> <li>4. Le renforcement de l'agriculture régionale par la communication et la promotion des produits locaux.</li> <li>5. La préservation des espaces agricoles dans le PAgglo 2.</li> <li>6. La poursuite de la concertation et de l'accompagnement de la profession agricole.</li> </ol>



## Présentation synthétique des projets

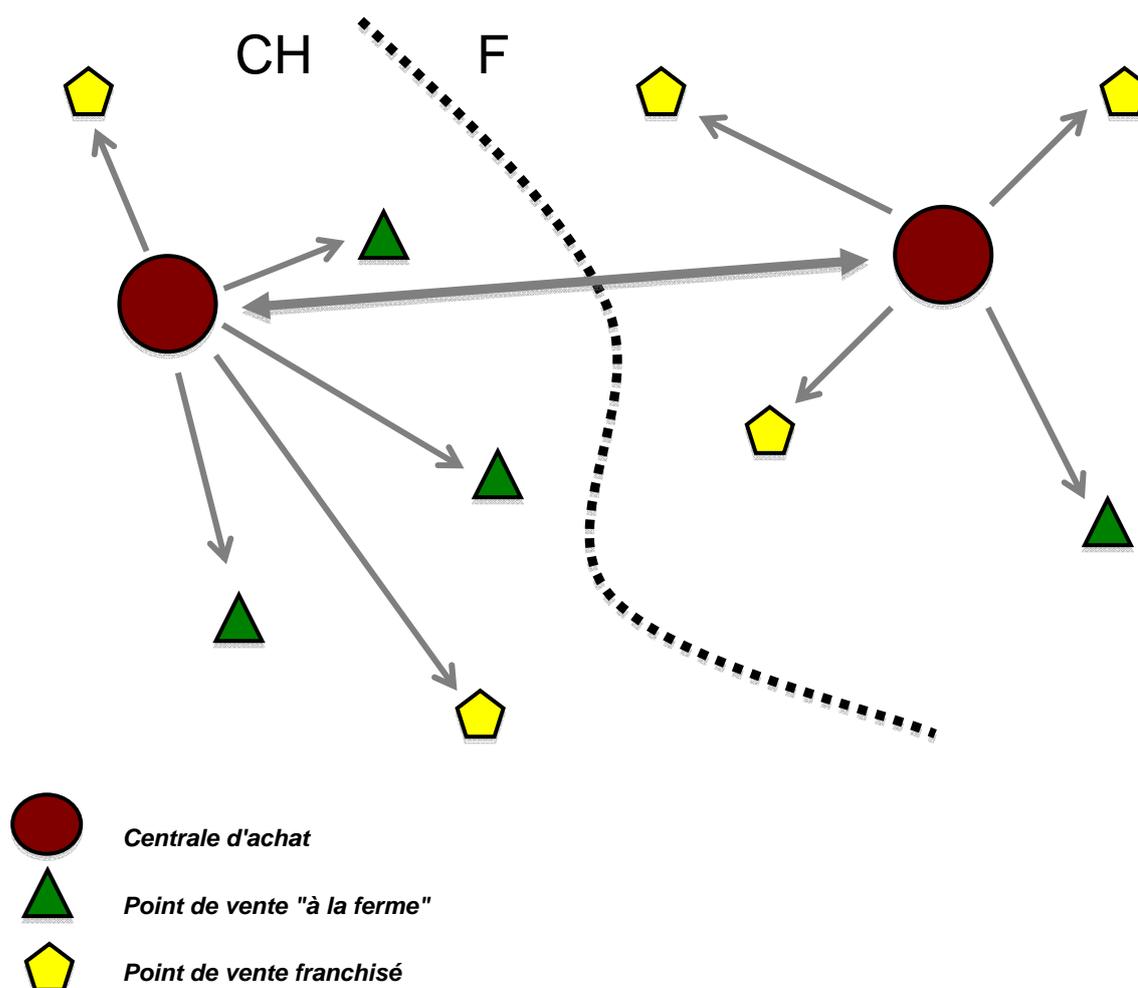
### 1. La distribution des produits locaux et le développement des circuits courts (projet découlant de la fiche 110 de la charte signée en 2007)

<p><b>Objectifs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Valoriser les produits agricoles de la région à travers la mise en place d'un système de distribution permettant:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>d'augmenter la marge des producteurs,</b></li> <li>○ <b>de faire la promotion des produits locaux,</b></li> <li>○ <b>d'approvisionner les collectivités,</b></li> <li>○ <b>de consolider et de développer les filières de production.</b></li> </ul> </li> <li>➔ Mettre en place une centrale d'achat (à terme une de chaque côté de la frontière).</li> <li>➔ Développer un réseau de distribution constitué d'exploitations agricoles et/ou de points de vente de produits locaux (voir schéma ci-dessous).</li> <li>➔ Identifier les possibilités de transformation et de conditionnement des produits locaux (huilerie, abattoir, moulin, produits laitiers frais,...).</li> </ul>	
<p><b>Enjeux pour l'agriculture:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'adapter aux demandes des consommateurs.</li> <li>• Assurer un approvisionnement régulier, en quantité et en qualité avec des produits locaux diversifiés.</li> <li>• Mettre en place un système rentable avec accent sur l'image des produits de proximité.</li> <li>• Mise à disposition de surfaces de vente dans les exploitations agricoles.</li> <li>• Création de points de vente de produits locaux.</li> <li>• Engagement nécessaire des producteurs (à la vente).</li> <li>• Démarrer progressivement et dynamique évolutive.</li> <li>• Intégrer les enjeux liés au maintien de la filière laitière</li> </ul>	<p><b>Enjeux stratégiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer un projet agricole qui réponde aux besoins de l'agglomération en termes d'approvisionnement alimentaire local.</li> <li>• Appui politique pour soutenir le positionnement de l'agriculture face à l'agglomération.</li> <li>• Appuyer un projet clairement transfrontalier.</li> </ul>
<p><b>Pilote du projet :</b>                  Dans un premier temps le Projet d'Agglomération création d'un Groupe de travail spécifique, puis relayé par les chambres d'agriculture (GE, 74, 01, VD) selon la dynamique régionale.</p>	<p><b>Partenaires:</b>                  Chambres d'agriculture                  Collectivités locales chargées de la distribution de repas                  Coopératives agricoles                  Professionnels de la restauration (DSR, NOVAE, Eurest,...)                  UMG, CAG                  Tournerêve, Jardins de Cocagne, ...                  Commission environnement CRFG                  DAGE</p>
<p><b>Ce qui reste à approfondir:</b>                  Etude (à finaliser à la DGA) sur le potentiel des collectivités publiques.                  Délai: septembre 2011</p> <p><b>Etat d'avancement :</b></p>	<p><b>Freins et leviers:</b></p> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande des politiques et de la société de favoriser la consommation de produits locaux.</li> <li>• Côté suisse, volonté à payer plus (+) des</li> </ul>



<p>Etude de faisabilité globale du projet engagée avec Agridea, la chambre d'agriculture de Haute Savoie, et AgriGenève, budget 60'000 CHF, délai automne 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir les porteurs du projet,</li> <li>• vérifier l'intérêt des producteurs (participants),</li> <li>• identifier les produits concernés et les volumes approximatifs,</li> <li>• élaborer une base de business plan,</li> <li>• imaginer des options en fonction des territoires (France-Suisse) et de l'intérêt des partenaires.</li> </ul>	<p>produits de proximité (intention déclarée par le public ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ferme volonté d'AgriGenève d'aller de l'avant.</li> <li>• Dynamique d'Agenda 21</li> <li>• Loi sur la promotion de l'agriculture (GE)</li> </ul> <p><u>Freins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiques différentes entre Suisse-France.</li> <li>• Contraintes du passage des frontières pour les produits agricoles.</li> </ul>
---	--

**Schéma de mise en place de réseaux de distribution pour les produits locaux (hypothèse)**





## 2. Le projet régional maraîcher

(projet découlant de la fiche 110 de la charte signée en 2007)

<p><b>Objectif:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Déplacer les locaux de l'UMG vers la zone de production afin d'améliorer la logistique et de moderniser et agrandir l'outil de travail.</i></li> <li>• <i>Développer les filières de proximité et diversifier l'offre.</i></li> <li>• <i>Améliorer l'efficacité énergétique de la production maraîchère en optimisant les synergies avec les zones urbaines.</i></li> <li>• <i>Intégrer les projets maraîchers dans les mesures d'aménagement du territoire en renforçant l'intégration paysagère et la gestion de l'eau (selon l'image directrice des ZAS).</i></li> </ul>	
<p><b>Enjeux pour l'agriculture:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédérer les acteurs de la filière maraîchère autour du projet.</li> <li>• S'appuyer sur la ZAS pour protéger les zones de production maraîchère.</li> <li>• Affirmer la production maraîchère dans le territoire de l'agglomération.</li> <li>• Dynamiser la filière en se dotant d'une nouvelle infrastructure de gestion.</li> <li>• Adapter le mode de production aux contraintes économiques et environnementales et profiter des opportunités locales (chauffage "durable" des serres).</li> </ul>	<p><b>Enjeux stratégiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affirmer territorialement les zones de production maraîchère (ZAS).</li> <li>• Permettre et faciliter le développement des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de la filière.</li> <li>• Valoriser le projet avec des perspectives transfrontalières.</li> <li>• Développer la zone (PACA, PSD) en tenant compte de la ZAS et des perspectives du projet maraîcher.</li> <li>• Assurer durablement une production de légumes de proximité à la population de l'agglomération.</li> </ul>
<p><b>Pilote du projet:</b>                  UMG                  Producteurs maraîchers                  Fondation pour les ZAS                  AgriGenève</p>	<p><b>Partenaires:</b>                  Etat de Genève (DGA , Scane, DGAT)                  OFAG                  Agridea                  Chambre d'Agriculture de Hte-Savoie</p>
<p><b>Ce qui reste à approfondir:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation des études concernant le déménagement de l'UMG.</li> <li>• Faisabilité des différents segments de marché de proximité.</li> <li>• Identifier les solutions à la production d'énergie et étudier leur faisabilité.</li> <li>• Etudes de détail pour l'intégration paysagère en fonction des nouveaux projets de serres et des projets existants.</li> <li>• Finaliser et planifier la mise en œuvre d'un concept de gestion des eaux de surface.</li> <li>• Identifier les projets des maraîchers français hors UMG.</li> </ul> <p>Délai: septembre 2011.</p>	<p><b>Freins et leviers:</b>                  + Esquisse du PDR accepté.                  + Fonds liés à la loi sur la promotion de l'agriculture</p>



Etat d'avancement :

Etude de faisabilité en cours avec Agridea, SIG, ScanE, budget 90'000 CHF, Porteur UMG. délai automne 2010



### 3. Le réseau d'espaces naturels et agricoles du Schéma d'agglomération (promotion des réseaux agro-environnementaux, RAE)

(projet découlant de la fiche 111 de la charte signée en 2007)

<p><b>Objectifs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Encourager la constitution de réseaux d'espaces naturels et agricoles sous la forme des réseaux agro-environnementaux (RAE) suisses, sur l'ensemble du périmètre de l'Agglo.</i></li> <li>• <i>Planifier / proposer des modalités de gestion de la fréquentation du public dans les espaces naturels et agricoles.</i></li> </ul>	
<p><b>Enjeux pour l'agriculture:</b></p> <p><u>En France:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer des dynamiques locales/régionales pour mettre en place des réseaux d'espaces naturels et agricoles.</li> <li>• Caractériser la motivation des élus locaux/régionaux pour soutenir les dynamiques de RAE.</li> <li>• Trouver des financements pour permettre la mise en œuvre des mesures proposées.</li> <li>• Gérer la fréquentation des espaces ruraux</li> </ul> <p><u>En Suisse:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les connexions des RAE existants (GE et VD) avec les dynamiques côté français.</li> <li>• Mettre en valeur les RAE existants dans les discussions sur les plans de synthèse (PACA) et les PSD.</li> <li>• Renforcer et adapter les RAE existants (GE) par rapport aux mesures d'aménagement prévues (PSD).</li> </ul>	<p><b>Enjeux stratégiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dialoguer avec les acteurs des espaces ruraux</li> <li>• Mettre en valeur et protéger l'intégrité des milieux naturels ou agricoles d'intérêt écologiques.</li> <li>• Préserver les connexions écologiques entre ces espaces.</li> <li>• Veiller à une cohérence d'ensemble (transfrontalière).</li> </ul>
<p><b>Pilote du projet:</b></p> <p>Groupements d'agriculteurs locaux (ex. EcoTerreSainte, réseau de La Frontière) EPCI</p>	<p><b>Partenaires:</b></p> <p>Collectivités locales (élus communaux) Chambre d'agriculture de Haute Savoie Conseil Régional Rhône Alpes (PSADER) Conseil Général de Haute Savoie GE: DGNP, DGA VD: Conseil régional, Prometerre, SAF, Parc Naturel Régional Jura Vaudois</p> <p>Office fédéral de l'agriculture Commission environnement CRFG</p>
<p><b>Ce qui reste à approfondir:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualifier la motivation des professionnels agricoles concernés par le projet pour porter la</li> </ul>	<p><b>Freins et leviers:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives cantonales RAE (GE).</li> <li>• Lois et règlements CH (OQE, PER, ...).</li> </ul>



<p>démarche.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En Suisse, mobilisation des acteurs agricoles en bordure des périmètres à urbaniser pour proposer les aménagements de l'espace rural. Acteurs DGA, DGAT</li> </ul> <p><b><u>Prochaine étape :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En France, les acteurs agricoles ont accepté d'engager une démarche test sur le secteur de la ZAP de St Julien en Genevois. Création d'un groupe de travail pour évaluer la faisabilité, financement par l'ARC, montage du financement (PSADER, contrat corridors, FEADER, CG74, ...). Délai automne 2010.</li> <li>• Vérifier la faisabilité sur d'autres sites potentiels: par ex. Annemasse / Juvigny, le long de l'Arve, alpages du Salève, le plateau des Glières, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Conseil Général de Haute Savoie finance un conservatoire des terres agricoles, ainsi que les études préalables à la mise en œuvre des Projets locaux d'aménagement des espaces agricoles et naturels (PLEAN).</li> <li>• En France, la mise en œuvre de réseaux agro-environnementaux peut être perçu avant tout comme une contrainte supplémentaire par les exploitants (manque de disponibilité pour ce type de démarche).</li> </ul>
--	---



#### 4. L'accompagnement du développement agricole par la communication et la promotion

(projet découlant de la fiche 110 de la charte signée en 2007)

<p><b>Objectifs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Créer un ou plusieurs supports transfrontaliers de communication sur l'offre de l'agriculture (agri-tourisme, produits du terroir,...) sur le périmètre de l'agglomération (carte papier, site internet d'information).</i></li> <li>• <i>Création à long terme de produits touristiques transfrontaliers (circuits basés sur les produits du terroir).</i></li> <li>• <i>Exploiter les données cartographiques géo-référencées existantes.</i></li> <li>• <i>Promouvoir conjointement les produits du terroir du PAgglo.</i></li> </ul>	
<p><b>Enjeux pour l'agriculture:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les partenaires locaux intéressés par cette thématique et prêts à prendre le pilotage du projet.</li> <li>• Développer une image et une visibilité de l'agriculture au niveau de l'agglomération.</li> </ul>	<p><b>Enjeux stratégiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des porteurs de projet au niveau local (territoire) et global (PAgglo).</li> <li>• Améliorer la cohésion sociale sur le territoire.</li> </ul>
<p><b>Pilote du projet:</b> A définir Equipe du Projet d'agglomération ou Commission Environnement du CRFG</p>	<p><b>Partenaires:</b> Savoie Mont Blanc tourisme OPAGE GRTA (label) Producteur du Campagnon.ch Route du vignoble Chambres d'Agriculture</p>
<p><b>Ce qui reste à approfondir:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider l'idée par les partenaires agricoles des différents territoires.</li> <li>• Inventorier et optimiser les outils et produits existants.</li> <li>• Constituer un groupe de travail transfrontalier</li> </ul> <p>A planifier pour 2011</p>	<p><b>Freins et leviers:</b></p>



## 5. La préservation des espaces agricoles à travers la prise en compte de l'agriculture dans le Schéma d'Agglomération n°2

(projet découlant de la fiche 111 de la charte signée en 2007)

<p><b>Objectifs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'agriculture est un partenaire incontournable dans l'élaboration du PAgglo 2.</i></li> <li>• <i>Les espaces agricoles sont préservés à travers une planification durable et négociée de l'urbanisation induite par le PAgglo et reprise dans les instruments de planification territoriale (PDC et SCOT).</i></li> <li>• <i>L'agriculture de la région est renforcée par des mesures d'atténuation et de compensation des impacts du PAgglo.</i></li> <li>• <i>Les objectifs agricoles du PAgglo sont atteints!</i></li> </ul>	
<p><b>Enjeux pour l'agriculture:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer activement au processus d'élaboration du PAgglo 2.</li> <li>• Développer une vision commune de l'agriculture de la région pour le futur (perspectives, stratégie).</li> <li>• Elaborer/proposer des projets concrets de réduction, atténuation et compensation des impacts du PAgglo sur l'agriculture.</li> <li>• Construire des alliances stratégiques pour préserver les espaces ruraux.</li> <li>• Clarifier la position de l'agriculture par rapport aux instruments de planification à disposition (ou à développer).</li> <li>• Aider à l'amélioration des parcelles par l'organisation d'échanges foncier ou la mise en place de structures collectives.</li> </ul>	<p><b>Enjeux stratégiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte des critères agricoles et des recommandations des milieux agricoles.</li> <li>• Chercher à densifier les aménagements urbains sur les zones d'extension urbaine (optimisation des espaces agricoles perdus).</li> <li>• Mobiliser/mettre en œuvre les outils fonciers adaptés pour une protection à long terme des espaces agricoles.</li> <li>• S'appuyer sur la législation existante pour orienter les décisions (SDA, ZAS, ...).</li> <li>• Accompagner les délocalisations des exploitations et entreprises agricoles (opérations qui doivent rester occasionnelles).</li> <li>• S'appuyer sur les objectifs agricoles du PAgglo pour orienter les décisions.</li> </ul>
<p><b>Pilote du projet:</b> Equipe du Projet d'Agglomération</p>	<p><b>Partenaires:</b> Chambres d'agriculture Collectivités territoriales Etat de Genève (DGA, DGAT) Canton de Vaud (SDT) Etat français (DDT) Commission environnement CRFG</p> <p>Conseil Régional Rhône Alpes (via l'appel à projets européen « soutien aux relations villes-campagnes » lancé en 2009 et probablement relancé en 2010-2011).</p>
<p><b>Ce qui reste à approfondir:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantification détaillée des pertes de surfaces agricoles (SDA, SAU, ZAP, ZAS,...) provoquées par les projets d'aménagement urbain définis par le Projet d'Agglomération, et proposition de mesures de compensations</li> </ul>	<p><b>Freins et leviers:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une identification globale des espaces agricoles à l'échelle du projet d'agglomération</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"><li>• Préciser les impacts spécifiques (voir grille de critères).</li><li>→ Bilan à faire par le schéma d'agglomération 2 à la fin des plans de synthèse (2011).</li></ul>	
--	--



## 6. La poursuite de la concertation et l'accompagnement de la profession agricole dans le cadre du Schéma d'Agglomération

<p><b>Objectifs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Poursuivre les concertations et l'accompagnement des milieux agricoles pour approfondir les enjeux identifiés et l'élaboration d'un projet agricole pour l'agglomération.</i></li> <li>• <i>Développer des projets spécifiques sur certaines filières (en particulier sur le lait).</i></li> <li>• <i>Faciliter les réflexions et les rencontres entre acteurs.</i></li> </ul>	
<p><b>Enjeux pour l'agriculture:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alimenter le projet agricole d'agglomération sur les différents axes de travail en lien avec la situation conjoncturelle et structurelle de l'agriculture, de façon à assurer la pérennisation de l'agriculture locale.</li> <li>• Développer des projets répondant aux attentes des habitants de l'agglomération (produits de proximité, bio, AMAP, ACP, ...).</li> <li>• Identifier des pistes d'actions sur les filières ou les thèmes "à creuser" (ex. lait, viande, bio, amap, ...).</li> </ul>	<p><b>Enjeux stratégiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stimuler et faciliter l'identification de pistes et la définition d'actions s'intégrant dans le projet agricole d'agglomération.</li> <li>• Mettre en avant et valoriser la contribution de l'agriculture locale à la qualité de vie de la région.</li> <li>• Soutenir le principe de la souveraineté alimentaire au niveau de l'agglomération pour consolider l'agriculture locale.</li> <li>• Encourager des stratégies et des actions transfrontalières et faciliter leur développement.</li> </ul>
<p><b>Pilote du projet :</b> Projet d'Agglomération ou Commission environnement CRFG</p>	<p><b>Partenaires:</b> Chambres d'agriculture Collectivités territoriales Etat de Genève (DGA, DGAT) Canton de Vaud (SDT) Etat français (DDT) Représentants bio et amap Laiteries réunies de Genève (fédération des coopératives) et coopératives associées</p>
<p><b>Ce qui reste à approfondir:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des tâches entre le Projet d'Agglomération et Commission environnement CRFG.</li> <li>- La chambre d'agriculture 74 est en cours de définition d'une piste d'action spécifique sur la filière laitière. Elle repose principalement sur l'identification des conditions de mise en œuvre du développement d'une gamme de produits laitiers en vue d'une commercialisation par des circuits courts (étude de faisabilité). Ceci comprend l'étude de faisabilité d'une création de chaîne de conditionnement de produits frais locaux (lait).</li> </ul>	<p><b>Freins et leviers:</b></p> <p>Projet en cours des LRG de se recentrer sur une stratégie de commercialisation plus locale.</p> <p>Volonté des collectivités dans le cadre de leurs compétences et de leur engagement en faveur du développement durable (CG73, CG74...), d'augmenter la part de produits alimentaires locaux de leurs achats (cantines...).</p> <p>Demande locale des habitants de l'agglomération de produits sains, frais, et locaux en lien avec les attentes de la société en général</p>



## 4. Conclusion

### *L'agriculture: un partenaire dynamique du Projet d'Agglomération*

Depuis la publication de la Charte du Projet d'Agglomération (2007), un long chemin a été parcouru pour construire ce projet. Les responsables du secteur agricole ont rapidement réagi en lançant une étude spécifique et en mettant en place une structure – le COPIL Agricole – chargée de suivre et d'orienter l'étude agricole. Cette démarche a permis à l'agriculture de s'approprier progressivement de la logique du PA, de s'intégrer dans les processus d'élaboration du projet et d'intervenir de manière toujours plus pertinente et constructive.

A travers la participation aux différents processus et l'engagement des responsables agricoles, la perception du monde agricole par rapport au PA a bien évolué. Si au départ, il semblait que l'agriculture avait tout à perdre dans la mise en place de ce projet – compris comme un projet centré sur la mobilité et l'urbanisation –, il est vite apparu que, d'une part les aspects environnementaux et la préservation des espaces ouverts, dont les zones agricoles, représentaient un enjeu majeur pour beaucoup de partenaires, et d'autre part que ce projet pouvait représenter une opportunité pour l'agriculture de consolider sa place dans le territoire et renforcer sa position dans la société.

Après ces deux années d'étude et d'échanges entre tous les partenaires concernés par l'aménagement du territoire de l'agglomération, on constate une évolution significative de la prise en compte des préoccupations de l'agriculture dans les réflexions sur les mesures d'aménagement envisagées, et une meilleure reconnaissance de la position des représentants du secteur agricole. On peut dès lors affirmer que l'agriculture est actuellement reconnue comme un partenaire incontournable et indispensable pour construire le Projet d'Agglomération.

### *Des fonctions multiples à valoriser*

Au fil des discussions et des échanges dans le cadre de l'élaboration du PA, les différentes fonctions de l'agriculture ont été mises en avant. Le **rôle paysager** des espaces agricoles, et à travers cela la contribution de l'agriculture à la qualité de vie exceptionnelle de la région, a souvent été évoqué. La participation de l'agriculture à la **gestion des ressources** et son implication dans la préservation de la nature sont également des thèmes qui ont été soulignés. La fonction première de l'agriculture reste néanmoins clairement **la production**. Le PA le rappelle dans ses objectifs agricoles (voir chapitre 2.1) et met l'accent sur le maintien et le développement d'une agriculture dynamique, moderne et durable, à qui il est demandé de fournir les habitants de l'agglomération en produits alimentaires de qualité. Le principe de souveraineté alimentaire est ici posé et devrait permettre d'orienter les décisions en terme d'aménagement et d'usage des espaces ouverts.

Cette multifonctionnalité de l'agriculture est reconnue et même sollicitée par les différents partenaires, mais elle n'est pas toujours bien valorisée, alors que ces différentes fonctions sont complémentaires et nécessaires pour renforcer l'agriculture et lui permettre de se développer de manière durable. La contribution de l'agriculture à la préservation des paysages et à l'entretien du territoire se paie en grande partie à travers la production et la commercialisation des produits locaux. Il s'agit donc de trouver le bon équilibre entre ces différentes fonctions et de les considérer à leur juste valeur.



### ***Un secteur à consolider***

Le secteur agricole est partie intégrante du Projet d'Agglomération et a montré ces dernières années sa détermination d'y contribuer de manière constructive. La démarche d'élaboration d'un "projet agricole d'agglomération", construite progressivement autour d'axes de travail et d'actions spécifiques, en est une concrétisation. Avec ce projet agricole, l'agriculture propose des pistes pour une prise en compte effective et efficace de ses préoccupations dans le cadre du Projet d'Agglomération. Elle cherche également à travers cette démarche à contribuer de manière active à la recherche de solutions harmonieuses pour l'avenir de la région. L'objectif est également de répondre au renouveau de la place de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, dans la continuité des mesures du Grenelle de l'Environnement coté Français, dont le vote est en cours à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Les intentions du Projet d'Agglomération vis-à-vis de l'agriculture – traduites dans les objectifs agricoles – devraient permettre d'élaborer un projet dans lequel l'agriculture ressortira renforcée et consolidée dans ses multiples fonctions.

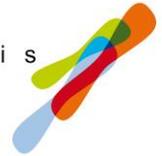
Les SCoT et Plans directeurs cantonaux intégreront progressivement les enjeux soulevés par ce projet agricole et sont invités à les décliner localement.

Cependant, des objectifs à la réalité, il y a encore du chemin. Il s'agit de poursuivre la dynamique actuelle afin de faciliter la réalisation des objectifs fixés par le Projet d'Agglomération.



## 5. Sigles et abréviations

ACP	Agriculture contractuelle de proximité
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
COFIL	Comité de pilotage (de l'étude sur l'agriculture)
CRFG	Comité régional franco-genevois
ha	Hectare (10'000 m <sup>2</sup> )
PA	Projet d'Agglomération
PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
SAU	Surface agricole utile
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
ZA	Zone agricole
ZAP	Zone agricole protégée
ZAS	Zone agricole spéciale



## **6. Annexe 1 : liste des secteurs zones agricoles répertoriées et cartographiée, carte des zones agricoles**



Chaque périmètre de zone agricole a été identifié sur la base d'une entité agricole cohérente.

Chaque zone est définie en fonction de 8 critères :

**1. Caractéristiques agricoles :**

- Caractéristiques des productions agricoles : secteur remembered, types de cultures,
- Mode de commercialisation éventuellement par circuit court (agriculture dite de proximité),
- Fonction socio-économique : emplois et dynamisme des projets,

**2. Multifonctionnalité de l'agriculture :**

- Fonctions agro-environnementales,
- Fonction paysagère : intégration de l'espace en tant qu'élément structurant,
- Fonction de loisir et de délasserment

**3. Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :**

- Espaces agricole d'intérêt identifié en tant que tel dans les documents de planification : Plans Directeurs, SCoT, etc.

**4. Compléments de diagnostic réalisé par les chambres d'Agriculture :**

- Appréciation des forces et limites de la dynamique agricole locale, ...
- Projets agricoles connus

**5. Projets de développement connus ou en cours indépendants du processus de Projet d'Agglomération,**

**6. Projets de développement issus du Projet d'Agglomération, (PACA, lignes directrices...)**

**7. Enjeux et risques :** Défis, orientations principales pour l'agriculture, risques de mitage

**8. Recommandations :** Préconisations, suggestions par secteur



### Liste des zones :

#### Au nord est :

- NE1 France, Haute Savoie : Nord de la Vallée du Foron, Machilly et St Cergues
- NE2 France, Haute Savoie : Plaine de Loisin au sud de Douvaine,
- NE3 Suisse, Canton de Genève : Plaine suisse nord est Genève : de Choulex Jussy, Pressinges, Meinier jusqu'à Hermance,
- NE4 France, Haute Savoie : Zone viticole autour de Douvaine et de Loisin,
- NE5 France, Haute Savoie : Plaine de Veigy-Foncenex,
- NE6 France, Haute Savoie : périphérie Nord et Est de Douvaine : Messery, Yvoire, Excevenex, Sciez, et Bas Chablais (Bons en C., Brenthonne),
- NE7 France, Haute Savoie : Coteaux du Chablais (Nord) : Lully, Perrignier.

#### Au sud est :

- SE1 France, Haute Savoie : Basse vallée de l'Arve, coteaux des Voirons, Reigner et La Roche sur Foron, Findrol, Arthaz pont notre dame, scientrier,
- SE2 France, Haute Savoie : Coteaux Nord Est du Salève : La Muraz, Arbusigny,
- SE3 France, Haute Savoie : Coteaux sud Est du Salève : Menthonnex en Bornes, Amancy,
- SE4 : France, Haute Savoie : Arenthon, Scientrier, Cornier, Amancy, Pers-Jussy
- SE5 France, Haute Savoie : La Roche sur Foron, Bonneville, Ayse, St Pierre en Faucigny, Marignier, Vougy

#### Au centre :

- C1 Suisse, Genève : plateau de Vessy, Veyrier,
- C2 France, Haute Savoie : Plaine sud de St Julien en Genevois, Neydens,
- C3 France, Haute Savoie : Maraîchages de Gaillard, Etrembières les îles,
- C4 Suisse, Canton de Genève : Bardonnex Veyrier

#### Au sud ouest :

- S01 France, Haute Savoie : Vulbens, Dingy en Vuache, Valleiry
- S02 France, Haute Savoie : Viry,
- S03 France, Haute Savoie : Coteaux du Vuache : Jonzier-Epagny, Frangy,
- S04 France, Ain : plaine à l'est de Bellegarde : Surjoux, Injoux-Genissiat, Billiat,
- S05 France, Haute Savoie : Coteaux du Jura coté Bellegarde : Perron, Collonges,
- S06 France, Haute Savoie : Extension plaine de saint Julien vers Viry et Feigères.

#### A l'ouest :

- 01, Suisse, Genève : Bernex et secteur viticole de Confignon
- 02 Suisse : Canton de Genève : Plaine de l'Aire
- 03, Suisse, Genève : Plaine de Soral, Laconnex, Avusy : Zone viticole Veigy au nord de Viry, La Champagne
- 04 Suisse, Genève : Zone viticole de Dardagny Challex, Satigny, Russin
- 05 Suisse, Genève : Coteaux du Pays de Gex : St Genis Pouilly à Gex
- 06 France, Ain : Meyrin, la citadelle – le CERN
- 07 Suisse, Genève : Vernier Penex Montfleury
- 08 Suisse, Genève : Versoix Bellevue

#### Au Nord :

- N1, Suisse, Vaud : Nyon Nord, Asse
- N2, Suisse, Vaud : Coteaux du Jura : St Cergues,
- N3, France, Ain : coteaux du Jura : Divonne-les-Bains et alentour,
- N4, Suisse, Vaud : Terre Sainte sud
- N5, Suisse, Vaud : Coteaux viticoles Begnins – Rolle,
- N6, Suisse Vaud : Prés en coteaux Burtigny Longirod

**Pression ressentie par les acteurs agricoles**

- Zone perdue
- Forte pression
- Pression modérée
- Faible pression

**Pression attendue en cas d'application du Schéma d'Agglomération**

- Augmentation de la pi
- Diminution de la pres:
- Pression stable

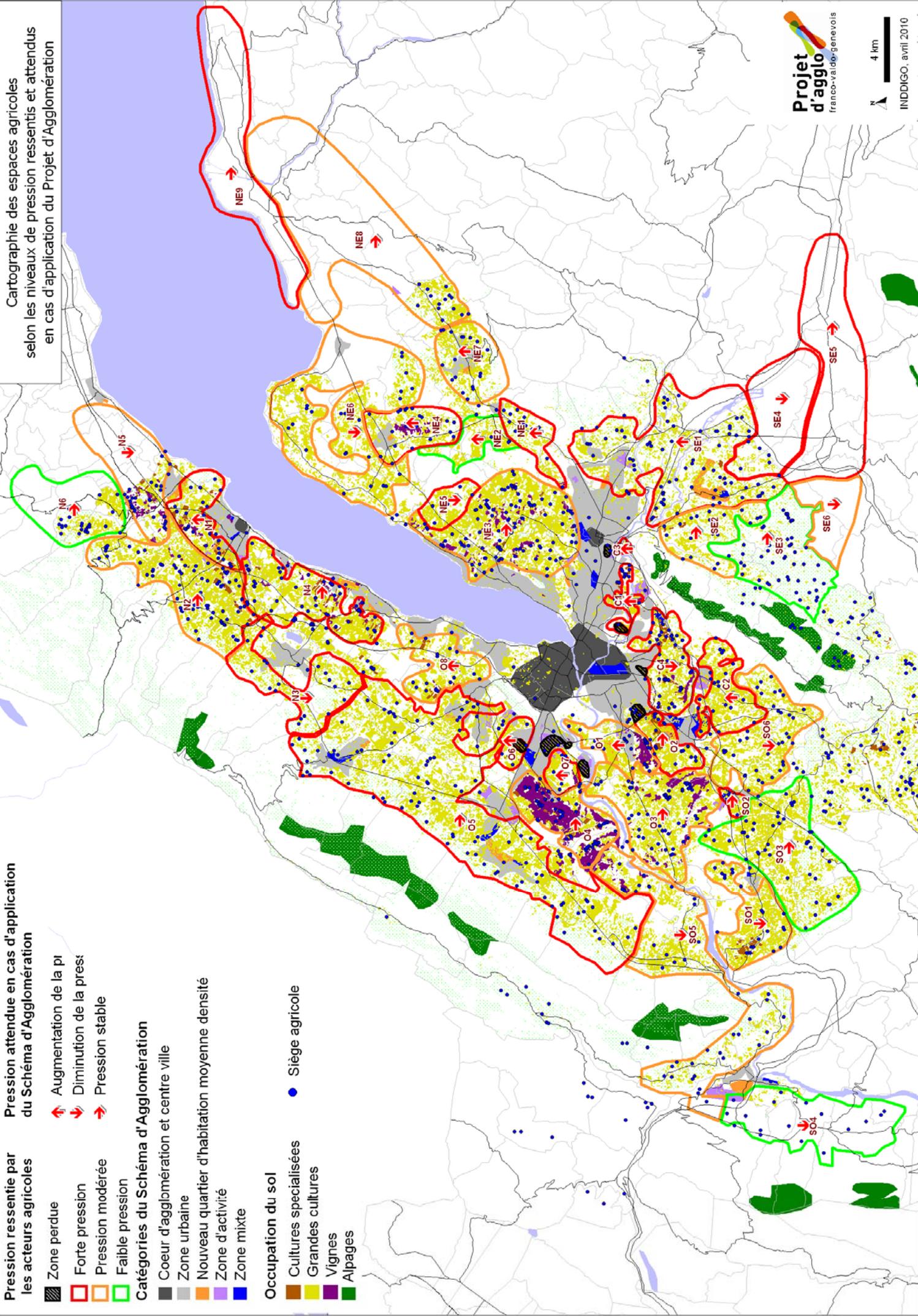
**Catégories du Schéma d'Agglomération**

- Coeur d'agglomération et centre ville
- Zone urbaine
- Nouveau quartier d'habitation moyenne densité
- Zone d'activité
- Zone mixte

**Occupation du sol**

- Cultures spécialisées
- Grandes cultures
- Vignes
- Alpages

- Siège agricole





## **7. Annexe 2 : fiches descriptives de chaque zone répertoriée**



NE1 France, Haute Savoie : Nord de la Vallée du Foron, Machilly et St Cergues	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes cultures sur des parcelles remembrées,</li> <li>- Arboriculture sur les coteaux,</li> <li>- Elevage bovin.</li> <li>- 12 sièges d'exploitation</li> </ul>	<p><b>Forte pression urbaine ressentie</b></p>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- secteur de marais protégés (Natura 2000) : Marais à la Dame, marais de Fully,</li> <li>- ce secteur marque une coupure paysagère entre l'agglomération d'Annemasse et le Chablais</li> <li>- qualité paysagère de la plaine du Foron</li> </ul>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p> <p>Présence de cultures de petits fruits (fraises, framboises,...)</p>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le SCoT d'Annemasse préserve une partie de ce secteur seulement : le sud de la zone protégée, sous la RN206</li> </ul>	
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la gare de Machilly</li> <li>- Désenclavement du Chablais : carrefour des chasseurs le long de la RN206 Machilly</li> <li>- projet de stade de foot (Bons Machilly)</li> <li>- Projet de sites de dépôts de matériaux inertes</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>Ligne directrice du Chablais (en cours d'élaboration en date de juin 2010)</p> <p>Proximité du PACA Annemasse</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression liée au développement de la gare de Machilly et voie de désenclavement Chablais</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition précise de secteurs de densification à proximité immédiate de la gare avec en « compensation » un gel de la vocation agricole des terres à préserver</li> <li>- Risque de mitage par le développement économique et résidentiel en dehors des zones protégées par le SCoT d'Annemasse (hameaux de St Cergues et de Machilly)</li> </ul>	



NE2 France, Haute Savoie : Plaine de Loisin au sud de Douvaine	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes cultures : grandes parcelles remembrées,</li> <li>- 4 sièges d'exploitation</li> </ul>	<b>Faible pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- secteur de marais protégés (Natura 2000) : marais de Fully,</li> <li>- secteur classé en zone sensible à l'eutrophisation</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>  Cultures de petits fruits
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCoT du Chablais : pas de cartographie mais une volonté de densification</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- projet de liaison routière – Machilly - Veigy</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  Ligne directrice du Chablais (en cours en date de juin 2010)
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression faible</li> <li>- Préservation de grandes zones céréalières homogènes</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des 4 exploitations en place</li> </ul>	



<p>NE3 Suisse, Canton de Genève : Plaine suisse Nord Est Genève : de Choulex Jussy, Pressinges, Meinier jusqu'à Hermance,</p>	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes cultures,</li> <li>- Cultures spécialisées : vigne, arboriculture, bétail</li> <li>- Parcelles en partie remembrées</li> <li>- Grandes étendues agricoles</li> </ul>	<p><b>Pression urbaine ressentie modérée</b></p>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture façonne les paysages présents</li> <li>- Fréquentation par les riverains essentiellement, pression en augmentation (promenades pédestres, équestres...)</li> <li>- Beaucoup de chevaux</li> </ul>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p> <p>Belles exploitations, dynamiques, dont beaucoup en fermage</p> <p>Jeunes agriculteurs, relève assurée</p>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jussy, Meinier : « grenier » de Genève pour la production céréalière</li> <li>- Agriculture dynamique</li> <li>- Coteaux viticoles : Choulex, Jussy, Anières, Chevrens</li> </ul>	<p>Bonne cohésion des exploitants</p> <p>Excellentes terres</p> <p>Faible extension des villages</p> <p>Parcelles enclavées (dents creuses) sur Collonge-Vésénaz</p>
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MICA (Mon Idée Communaux d'Ambilly) : urbanisation sur 60 ha environ</li> <li>- route d'évitement d'Annemasse (Foron)</li> <li>- traversée de la Rade</li> <li>- Axe Genève-Thonon</li> <li>- Incidences du CEVA, de la traversée du Lac ?</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>PACA Genève Eaux vives Annemasse : développement de Puplinges principalement (NDRL : attente du Plan de Synthèse fin 2010)</p> <p>Ligne directrice du Chablais (en cours d'élaboration en date de juin 2010)</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression gérée par le plan directeur cantonal</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande entité agricole homogène à préserver en tant que telle</li> </ul>	



NE4 France, Haute Savoie : Zone viticole autour de Douvaine et de Loisin	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture intensive de plaine (céréales),</li> <li>- Viticulture : AOC Crépy (Loisin, Douvaine, Ballaison), Cultures spécialisées : petits fruits</li> <li>- Secteur remembré</li> <li>- 16 sièges d'exploitations</li> </ul>	<p><b>Forte pression urbaine ressentie</b></p>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction de délasserment autour de Douvaine</li> <li>- secteur classé en zone sensible à l'eutrophisation</li> </ul>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCoT du Chablais : une volonté de densification</li> </ul>	
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Douvaine est un des 5 principaux bourgs centre du Chablais ouest dont l'attractivité et la taille sera renforcée</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>Ligne directrice du Chablais (en cours d'élaboration en date de juin 2010)</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression liée au développement de Douvaine (résidentiel)</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur adapté pour la création d'une zone agricole protégée (viticulture)</li> <li>- Préservation de grandes zones céréalières homogènes sur Douvaine</li> </ul>	



NE5 France, Haute Savoie : Plaine de Veigy-Foncenex	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture intensive de plaine (céréales), maraîchage, volailles</li> <li>- 6 sièges d'exploitations</li> </ul>	<b>Pression urbaine ressentie modérée</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- secteur classé en zone sensible à l'eutrophisation</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCoT du Chablais : pas de cartographie mais une volonté de densification</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Barreau de désenclavement du chablais (liaison Veigy – Machilly)</li> <li>- Projet de golf (70 ha)</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  Ligne directrice du Chablais (en cours d'élaboration en date de juin 2010)
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mitage et consommation progressive sur l'ensemble du secteur des surfaces agricoles</li> <li>- Préservation de grandes zones céréalières homogènes</li> <li>- Préservation d'une taille critique à ne pas atteindre pour préserver la filière maraîchère</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des 6 exploitations</li> </ul>	



<p>NE6 France, Haute Savoie : périphérie Nord et Est de Douvaine : Messery, Yvoire, Excevenex, Sciez, et Bas Chablais (Bons en C., Brenthonne),</p>	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Céréaliculture</li> <li>- Zones herbagères pour l'élevage bovin, quelques petite exploitations de polyculture,</li> <li>- Exploitations valorisant les alpages,</li> <li>- Petits fruits</li> <li>- AOC viticole (Marignan) à Sciez limitée à une seule commune</li> <li>- Maraîchage important à Sciez (&gt;15ha)</li> </ul>	<p><b>Pression urbaine ressentie modérée</b></p> <p><b>Mais sur Bons et environs : une forte pression est ressentie</b></p>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur touristique fréquenté pour les loisirs et le délasserment</li> <li>- Paysage de qualité grâce à la polyculture et aux vergers</li> <li>- secteur classé en zone sensible à l'eutrophisation</li> </ul>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCoT du Chablais : une volonté de densification</li> </ul>	
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>Ligne directrice du Chablais (en cours d'élaboration en date de juin 2010)</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mitage lié au développement résidentiel</li> <li>- Préservation de grandes zones céréalières homogènes</li> <li>- Préservation d'une taille critique à ne pas atteindre pour préserver la filière maraîchère et pour la filière des petits fruits</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de grandes zones céréalières homogènes</li> <li>- Approfondissements sur la filière petit fruit et sur les AOC viticoles peu étendues</li> </ul>	



NE7 France, Haute Savoie : Coteaux du Chablais (Nord) : Lully, Perrignier	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage (pas d'alpage), AOC fromagères</li> <li>- Grandes cultures</li> </ul>	<b>Pression urbaine ressentie modérée</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des paysages ouverts</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCoT du Chablais : une volonté de densification</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  Ligne directrice du Chablais (en cours d'élaboration en date de juin 2010)
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'augmentation probable de la pression n'est pas anticipée.</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de recommandation spécifique, prise en compte des espaces agricoles dans le cadre de la ligne directrice du Chablais</li> </ul>	



NE8 France, Haute Savoie : Périphérie de Thonon les Bains	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maraîchage</li> <li>- Vente directe sur le marché touristique de Thonon</li> <li>- Productions spécialisées (vins : Ripaille, Marin, avicole (Marin))</li> <li>- Polyculture élevage</li> </ul>	<b>Pression ressentie forte</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des paysages</li> <li>- Fréquentation espaces agricoles par riverains</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCoT du Chablais : une volonté de densification</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  Ligne directrice du Chablais (en cours d'élaboration en date de juin 2010)
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mitage, extensions urbaines</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préservation des entités agricoles</li> <li>- prise en compte des espaces agricoles dans le cadre de la ligne directrice du Chablais</li> </ul>	



SE1 France, Haute Savoie : Basse vallée de l'Arve, coteaux des Voirons, Reignier Findrol, Arthaz Pont Notre Dame, Scientrier	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage, AOC Reblochon majoritairement</li> <li>- Grandes cultures sur zone plaine,</li> <li>- Exploitations valorisant les alpages,</li> <li>- Quelques cultures spécialisées (arboriculture, maraichage)</li> </ul>	<p><b>Forte pression urbaine ressentie</b></p>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de délasserment à proximité immédiate de l'agglomération,</li> <li>- Espace prisé pour l'habitat individuel dans un cadre paysager cultivé,</li> <li>- Zones Natura 2000 (Arve)</li> </ul>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p> <p>AOC Reblochon avec des contraintes importantes pour l'exploitant, notamment avec un lien au terroir : pâturage pendant 120 jours minimum, sauf autour des bâtiments, approvisionnement en matière sèche totale ne provenant pas de la zone AOC Reblochon limité à 40 %</p>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation par le SCoT de l'agglomération d'Annemasse d'une partie du nord de la zone : Coteaux des Voirons, Cultures près du Bois de Rosse,</li> <li>- Comprend le plateau de Loex, entité agricole peu urbanisée et préservée (SCoT),</li> <li>- SCoT Arve et Salève</li> <li>- SCoT Faucigny Glières : préservation des espaces agricoles par la délimitation de secteurs agricoles stratégiques</li> </ul>	
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation de l'hôpital d'Annemasse à Findrol</li> <li>- Liaison A40 – chasseurs : menace le plateau agricole de Loëx</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>PACA Genève Annemasse</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le secteur stratégique de Findrol situé au carrefour de plusieurs intercommunalités accueillera le futur hôpital de l'agglomération d'Annemasse, tandis que ce secteur agricole est stratégique</li> <li>- Consommation importantes de surfaces</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la concertation entre collectivités pour le secteur de Findrol</li> <li>- Veiller à la préservation des surfaces minimales nécessaires à chaque filière</li> </ul>	



SE2 France, Haute Savoie : Coteaux Nord Est du Salève : La Muraz,	
<b>Caractéristiques agricoles</b> - Elevage, AOC Reblochon essentiellement	<b>Pression urbaine ressentie modérée</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> - Entretien des paysages ouverts sur les coteaux	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>  AOC Reblochon avec des contraintes importantes pour l'exploitant, notamment avec un lien au terroir : pâturage pendant 120 jours minimum, sauf autour des bâtiments, approvisionnement en matière sèche totale ne provenant pas de la zone AOC Reblochon limité à 40 %
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> - SCOT Arve et Salève - Directive Paysagère Salève - Znieff de type II du Salève (pâturages)	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> - Sans	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  Non
<b>Enjeux et risques</b> - Pression par l'habitat résidentiel liée à la proximité de Genève – Annemasse	
<b>Recommandations</b> - Veiller au maintien des conditions d'exploitation (libre circulation, nuisances) exemptes de mitage par l'occupation résidentielle isolée	



SE3 France, Haute Savoie : Coteaux sud Est du Salève : Menthonnex en Bornes, Arbusigny	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage (Menthonnex)</li> <li>- AOC Reblochon</li> <li>-</li> </ul>	<b>Faible pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des paysages ouverts sur les coteaux et plateau des Bornes</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>  AOC Reblochon
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  Non
<b>Enjeux et risques : mitage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible de pression constatée à ce jour</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à l'adéquation entre les conditions d'exploitations et les contraintes induites par les signes de qualité (AOC fromagères, arboriculture)</li> </ul>	



SE4 France, Haute Savoie : Arenthon, Scientrier, Cornier, Amancy, Pers-Jussy	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces de plaine mécanisables, épandables, à bonne valeur agronomique</li> </ul>	<b>Forte pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des coteaux, Entretien des alpages Zone de délasserment pour les riverains,</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCOT Arve et Salève</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors P Agglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones dédiées aux activités économiques</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  Non
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque accentuation du mitage de l'espace agricole</li> <li>- Risque et extension de zones d'activités importantes sur espaces agricoles plats à forts enjeux</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de grands espaces agricoles, peu mités, plats, de bonne valeur agricole : Amancy, Arenthon</li> </ul>	



SE5 France, Haute Savoie : La Roche sur Foron, Bonneville, Ayse, St Pierre en Faucigny, Marignier, Vougy	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage laitier bovin et caprin avec appellations fromagères AOC : Reblochon, Chevrotin des Aravis et Abondance</li> <li>- Grandes cultures</li> <li>- Surfaces de plaine mécanisables, épandables à bonne valeur agronomique</li> </ul>	<p><b>Forte pression urbaine ressentie</b></p> <p>Pression foncière pour habitat et industrie</p>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien coteaux, alpages</li> <li>- Zone de délasserment</li> <li>- Zone prise pour habitat et industrie</li> </ul>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du SCOT Faucigny Glières sur les bases d'un diagnostic agricole réalisé à cet effet</li> </ul>	
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones d'Activités Economiques</li> <li>- Nouvel échangeur de Bonneville</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>Non</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque accentuation du mitage de l'espace agricole</li> <li>- Risque et extension de zones d'activités importantes sur espaces agricoles plats à forts enjeux</li> <li>- Pression touristique sur zone touristique d'Orange (La Roche sur Foron) et risque sur espace agricole du coteau de la Roche (création, conduite, assainissement, collectif)</li> <li>- Autre enjeu : extension du SCOT Faucigny Glières sur le territoire voisin : communauté de communes du Pays Rochois.</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de grands espaces agricoles, peu mités, plats, de bonne valeur agricole : plaine de St Pierre, Amancy, Arenthon, Limite Bonneville - Vougy</li> </ul>	



C1 Suisse, Genève : plateau de Vessy, Veyrier	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des coteaux, Entretien des alpages</li> </ul>	<b>Forte pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Très forte fréquentation pour les loisirs sportifs</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les agriculteurs implantés sur les communes de la C.C. Faucigny Glières (Bonneville, Ayse, Brison, Contamines sur Arve, Marignier, Petit Bornand les Glières et Vougy) entretiennent 1600 ha d'alpages dont 550 sur ces mêmes communes</li> <li>- fort renouvellement des exploitations avec installations (et projet installation) JA</li> <li>- agriculture relativement diversifiée</li> <li>- projet Natura 2000 (St Pierre)</li> <li>- zone captage eau (St Pierre, Bonneville)</li> </ul>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vessy : logements prévus, et agrandissement de la maison de Vessy EMS (déclassement)</li> <li>- Extension de la zone sportive de Bel Air</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b> <p>PACA Piémont du Salève (NDRL : en cours d'élaboration en date de rendu du présent rapport)</p>
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur enclavé parmi l'urbanisation</li> <li>- Déclassement du plateau de Vessy (extension EMS)</li> <li>- Flux de circulation transfrontalière</li> <li>- Pression urbaine forte (secteur stratégique d'entrée d'agglomération)</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprécier finement les incidences sur chaque exploitation</li> <li>- Développer des modalités de gestion de la fréquentation</li> </ul>	



C2 France, Haute Savoie : Plaine sud de St Julien en Genevois, Neydens, Archamps	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Herbages pour élevage bovin</li> <li>- grandes cultures,</li> <li>- maraichage</li> </ul>	<p><b>Forte pression urbaine ressentie</b></p>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de déclassement pour urbains de proximité</li> <li>- Natura 2000 sur le Salève</li> <li>- Proximité immédiate de l'agglomération, zones planes et paysages de prés prisés pour les loisirs (cultures)</li> <li>- Coupure verte entre les pôles urbains (ZAP + coteau)</li> </ul>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- belles structures d'exploitation pérennes → jeunes – Dynamisme (bâtiments récents, voire inaugurés cette année)</li> <li>- bonne qualité agronomique des sols</li> <li>- secteur remembered, Irrigué, drainé</li> </ul>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZAP de St Julien – Archamps - Neydens</li> <li>- Secteur préservé dans le SCoT : maintien des espaces agricoles &gt; 50 ha</li> <li>- Directive paysagère du Salève : protection des coupures vertes sur le coteau</li> </ul>	
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone d'activités d'Archamps</li> <li>- Zone de loisirs Migros → « espace des grands projets » porte sud de Genève</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>PACA Plaine de l'Aire / St Julien</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone déjà fortement contrainte depuis 30 ans</li> <li>- Perte de 70 ha de terres, déstructuration de plusieurs exploitations Risque de développement urbain à moyen terme réhivitoire pour le maintien des activités agricoles</li> <li>- Fort mitage par l'urbanisation résidentielle pour le coteau d'Archamps – Neydens - Beaumont</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponses à apporter dans le cadre du PACA :</li> <li>- respect de la ZAP</li> <li>- potentiel de développement urbain (activité/habitat) sur Cervonnex ouest</li> </ul>	



C3 France, Haute Savoie : Maraîchages de Gaillard, Etrembières les îles	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maraîchage sur Gaillard, rive droite de l'Arve,</li> <li>- Cultures en rive gauche, sur Etrembières</li> </ul>	<p><b>Forte pression urbaine ressentie</b></p>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A Gaillard la plaine est utilisée pour les loisirs à proximité immédiate du milieu urbain : promenade en famille, sortie des chiens, jogging, etc.</li> <li>- Zone située de part des d'autres des Berges alluviales non artificialisées de l'Arve, à proximité d'étangs et de zones humides (APPB du Bois de la Vernaz et des îles d'Arve)</li> </ul>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p> <p>Exploitations en maraîchage sur Gaillard : vente de la production sur Genève (UMG...)</p>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maraîchage de Gaillard préservé par le SCoT, mais pas le secteur des îles à Etrembières</li> </ul>	
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur d'Etrembières à aménager de façon qualitative,</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>PACA Piémont du Salève</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compatibilité exploitation maraîchage et ouverture des bords d'Arve à population (cheminements,...)</li> <li>- L'exploitation sur Etrembières / les îles est remise en cause d'ici 2015 à 2020 ans ? (Cf. PACA Piémont du Salève en cours d'élaboration).</li> <li>- Différents projets sont évoqués sur ce site depuis plusieurs années (habitat, espace de loisir, espace commercial, etc.)</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation strictes des zones maraîchères de Gaillard et préservation exploitations sur Etrembières</li> <li>- A traiter dans le PACA Piémont du Salève (en cours d'élaboration en 2010)</li> </ul>	



C4 Suisse, Canton de Genève : Bardonnex Veyrier	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes cultures</li> <li>- maraîchage (Zone Agricole Spéciale)</li> <li>- viticulture</li> </ul>	<p><b>Forte pression urbaine ressentie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pression urbaine forte accrue par la présence de nombreux promeneurs, balades équestres, etc.</li> </ul>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone fortement urbanisée prise pour le délaçement près de chez soi (chiens..)</li> </ul>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p> <p>Projets agricoles (compost, élevage de volaille,...)</p> <p>Projet maraîcher</p> <p>Bonnes terres (fort potentiel)</p> <p>Vente à la ferme</p> <p>Beaucoup de fermiers (grands domaines familiaux)</p>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone agricole spéciale (ZAS) de Troinex-Veyrier</li> <li>- La zone de Bardonnex comporte plusieurs éléments d'intérêt patrimonial, à préserver,</li> <li>- Enjeu paysager supplémentaire pour ce secteur</li> <li>- Renaturation des cours d'eau, réseau de Veyrier, réseau de Compesièrre</li> </ul>	
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression forte sur les secteurs pavillonnaires</li> <li>- Secteur de la chapelle - les Scièrs</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>PACA St Julien Plaine de l'Aire et PACA Piémont du Salève</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <p>Urbanisation le long de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La voie Cottier (liaison routière autoroute-Arve)</li> <li>- la sortie autoroute (plan dir. Plan-les-Ouates)</li> <li>- Extension Saconnex-d'Arve</li> <li>- Fréquentation élevée et chiens non compatibles avec le maraîchage, phénomène accru si le PACA se concrétise</li> <li>- Arare : déclassement par extension hors du hameau</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver des poches ouvertes ("pénétrantes de verdure")</li> <li>- Vente de produits du terroir (valoriser les produits spécifiques : vins, produits maraîchers,...)</li> </ul>	



S01 France Haute Savoie – Coteau du Vuache : Vulbens, Dingy en Vuache, Chenex, Valleiry, Chevrier	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage, (IGP Tomme – Emmental)</li> <li>- Cultures,</li> <li>- Arboriculture (IGP pommes et poires de Savoie)</li> <li>- maraichage</li> </ul>	<b>Forte pression urbaine ressentie</b>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b></p> <p>-</p>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– grosse structure maraîchère à Valleiry</li> <li>– production sous signe de qualité (fromage, pommes et poires)</li> <li>– présence agricole forte, EA pérennes</li> <li>– belles structures d'exploitations</li> <li>– 2 secteurs de délocalisation des bâtiments d'élevage</li> <li>– remembrement sur Vulbens, Dingy</li> <li>– irrigation sur Vulbens, Chevier</li> </ul>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZAP de Vulbens - Valleiry</li> <li>- Principe de maintien par le SCoT des espaces agricoles de plus de 50 ha.</li> </ul>	
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>Sans</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression induite par le développement résidentiel</li> <li>- Maintien de la fonction première de production des espaces agricoles</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect rigoureux des orientations du SCOT du Genevois (fin du mitage, développement de l'urbanisation autour des bourgs et villages et légère évolution des hameaux)</li> </ul>	



S02 France, Haute Savoie : Viry	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes cultures – Elevage (IGP + vente en Suisse)</li> </ul>	<b>Forte pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien du caractère rural autour de Viry qui se développe</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Viry est la commune la plus agricole du département : structures d'exploitation très belles, beaucoup d'exploitations, pérennes avec des jeunes.</li> <li>– secteur remembered, irrigation, drainage</li> <li>– une coopérative Jura Mont Blanc qui emploie du monde : équipement agricole important</li> <li>– zone d'une délocalisation d'une exploitation</li> </ul>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principe de maintien par le SCoT des espaces agricoles de plus de 50 ha.</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echangeur autoroutier ?</li> <li>- Déviations Liaison CD (Viry – Bellegarde) à</li> <li>- CD (Viry – Frangy)</li> <li>- Zones de dépôts de matériaux</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Devenir des espaces au nord du chef-lieu de Viry (entre chef-lieu et A40)</li> <li>- Pression induite par le développement résidentiel</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect rigoureux des orientations du SCOT du Genevois (fin du mitage, développement de l'urbanisation autour des bourgs et villages et légère évolution des hameaux)</li> </ul>	



S03 France, Haute Savoie : Jonzier Epagny, Savigny	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage bovin lait,</li> <li>- Grandes cultures</li> </ul>	<b>Faible à moyenne pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des paysages de coteaux</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principe de maintien par le SCoT des espaces agricoles de plus de 50 ha.</li> </ul>	Forte présence agricole :  Structures d'exploitation importantes, pérennes...  Remembrement sur Chenex, équipement : retenue collinaire pour irrigation
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  Sans
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la pression urbaine sur Genève se répercute de plus en plus sur ce secteur et au delà</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect rigoureux des orientations du SCOT du Genevois (fin du mitage, développement de l'urbanisation autour des bourgs et villages et légère évolution des hameaux)</li> </ul>	



S04 France, Ain : plaine à l'ouest de Bellegarde : Surjoux, Injoux-Genissiat, Billiat,	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes cultures</li> <li>- Elevage bovin lait</li> </ul>	<b>Forte pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du caractère rural</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cours (SCoT du bassin Bellegardien)</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  Ligne directrice Genève Bellegarde
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de risque spécifique sur ce secteur</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de recommandation spécifique (Cf. SCoT en cours)</li> </ul>	



S05 France, Haute Savoie : Coteaux du jura coté Bellegarde : Perron, Collonges	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage bovin lait,</li> <li>- Exploitations valorisant les alpages,</li> </ul>	<b>Forte pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des paysages ouverts</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui SCoT du Pays de Gex</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des paysages ouverts</li> <li>- Mitage par le tissu résidentiel principalement</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte du SCoT du Pays de Gex</li> </ul>	



S06 France, Haute Savoie : Extension plaine de Saint Julien vers Viry et Feigères – Presilly – Haut de Beaumont	
<b>Caractéristiques agricoles</b> - Zone d'élevage principalement, grandes cultures	<b>Moyenne pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> - Espace à caractère rural	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b> – bonnes terres, labourables – belles exploitations agricoles, belles structures – remembrement, irrigation, drainage
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> - Principe de maintien par le SCoT des espaces agricoles de plus de 50 ha.	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> -	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>
<b>Enjeux et risques</b> - préservation des grandes entités agricoles homogènes et structurées - risque de mitage par l'urbanisation résidentielle	
<b>Recommandations</b> - respect rigoureux des prescriptions des SCOT	



01 Suisse : Bernex et secteur viticole de Confignon	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes cultures</li> <li>- Viticulture (coteaux)</li> <li>- Elevage</li> </ul>	<b>Forte pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le signal est une particularité topographique servant de repère visuel</li> <li>- Compostage en bord de champ : forte pression sur cette activité s'il y a une réduction des surfaces</li> <li>- Secteur de gravières</li> </ul> <p>A noter que les forêts et les rives du Rhône sont des espaces plutôt bien protégés</p>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b> <p>Agriculture jeune et dynamique</p> <p>Projets importants et intéressants (regroupement d'exploitants AGRINEX)</p> <p>Réseau agro-environnemental de Bernex</p>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<p>Projets individuels d'exploitants</p>
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PAC Bernex Est</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b> <p>PACA de Bernex : perte de 70 ha sur la partie nord</p>
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de 70 ha de terres, déstructuration de plusieurs exploitations</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponses à définir dans le cadre du PACA de Bernex</li> </ul>	



02 Suisse, Canton de Genève : Plaine de l'Aire	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maraîchage ; Excellentes terres</li> <li>- Grandes cultures</li> </ul>	<b>Forte pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emploi de main d'œuvre importante</li> <li>- Forte pression pour le déassement</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>  Agriculture jeune et très dynamique  Grosses infrastructures (serres, tunnels, abattoirs à volailles,...)  Nombreux propriétaires  Projet de déplacement du centre de l'Union maraichère de Genève (UMG) dans la plaine.  Projet de "supermarché du terroir » (Agri Genève)
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone agricole spéciale (ZAS) récente</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de renaturation de l'Aire repose en partie sur des emprises agricoles</li> <li>- la zone de Cherpines (Est de l'autoroute) a déjà été perdue</li> <li>- fossé de dérivation des eaux</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  PACA Plaine de l'Aire
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZAS remise en cause par le PACA</li> <li>- Fréquentation élevée et chiens non compatible avec le maraichage, phénomène accru si le paca se concrétise</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir des alternatives (espaces de production) aux maraichers avec possibilités de serres, tunnels et hangars ?</li> <li>- Synergie possible entre industrie et agriculture (chaleur, eaux, ...) ?</li> </ul>	



03 Suisse, Genève : Plaine de Soral, Laconnex, Avusy : Zone viticole Veigy au nord de Viry, La Champagne	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage bovin,</li> <li>- Vignoble,</li> <li>- Grandes cultures</li> <li>- Très nombreuses exploitation</li> <li>- Vaste zone à caractère rural,</li> </ul>	<b>Pression modérée ressentie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression liée au développement des gravières</li> <li>- Trafic de transit</li> </ul>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateau agricole d'intérêt sur le plan paysager</li> <li>- Forte diversité écologique</li> <li>- Secteur très fréquenté pour le délasserement (promenade, sport...)</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	Réseau agro-environnemental de La Champagne
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau morte : zone artisanale ?</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de risques sur cette zone</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de recommandation spécifique</li> </ul>	



04 Suisse, Genève : Zone viticole de Dardagny Challex, Satigny, Russin	
<b>Caractéristiques agricoles</b> - Zone viticole principalement	<b>Forte pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> - Pression croissante des urbains depuis Bourdigny (promenades, loisirs, activités équestres) -	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>  Fort taux de propriétaires
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> - secteur relativement préservé par le zonage viticole et par les AOC	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> - agrandissement du village de Satigny	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  PACA Meyrin / St Genis
<b>Enjeux et risques</b> - Entité agricole encore cohérente à ce jour mais soumise à une forte pression liée à la proximité immédiate de plusieurs pôles économiques (CERN, ZYMESA, etc.)	
<b>Recommandations</b> - Nécessité de valoriser le coteau et d'assurer la promotion des produits agricoles	



05 France, Ain : Coteaux du Pays de Gex : St Genis Pouilly à Gex	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage bovin lait</li> <li>- Entretien des alpages du Jura</li> </ul>	<b>Forte pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre paysager des coteaux du jura très prisé pour le résidentiel,</li> <li>- Espaces de promenade pour les riverains et les habitants de l'agglomération,</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui : zones agricoles protégées par le SCoT du Pays de Gex approuvé</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  PACA St Genis Pouilly / Meyrin
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de surfaces importantes (dizaines d'ha)</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le cas où des pertes importantes de surface résulteraient des PACA, nécessité de définir des mesures de compensation adéquates</li> </ul>	



06 Suisse, Genève : Meyrin, la citadelle – le CERN	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes cultures,</li> <li>- Elevage bovin,</li> <li>- Arboriculture, Petits fruits</li> <li>- Vignoble,</li> </ul>	<b>Forte pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Très forte pression de la population et de l'urbanisation</li> <li>-</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>  Agriculture vieillissante avec peu de repreneurs jeunes, Beaucoup de fermiers (Meyrin)
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	Marché à la ferme : cueillette
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déjà plusieurs zones déclassées, « perdues » pour l'agriculture (zones industrielles et artisanales)</li> <li>- Vergers</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  PACA Meyrin / St Genis  PACA Fernex / Gex
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enjeu majeur au sujet de l'extension de la limite d'urbanisation actuelle de l'agglomération</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les limites claires d'urbanisation sur le secteur</li> <li>- Préserver des entités agricoles d'une taille critique suffisante d'un seul tenant</li> </ul>	



07 Suisse, Genève : Vernier Penex Montfleury	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes cultures,</li> <li>- Vignoble,</li> <li>- Elevage,</li> <li>- Horticulture,</li> </ul>	<p><b>Forte pression urbaine ressentie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En plus de la pression urbaine, la présence de zones de gravières potentielles ajoute un usage potentiel des zones agricoles</li> </ul>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> A noter que la zone forestière et le Château des Bois assurent une protection de la zone</p>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoine intéressant (Château des Bois)</li> <li>- Agriculteurs dynamiques porteurs de projets notamment de diversification</li> <li>- Agriculture contractuelle (Satigny)</li> </ul>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension de la ZYMESA</li> <li>- Extension de la ZI de La Tuillière,</li> <li>- Extension de la ZIBAY</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>PACA Meyrin /St Genis</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'encerclement par les zones industrielles de la zone agricole</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité de mobiliser des moyens de compensation pour la mutation importante des zones agricoles sur ce secteur</li> </ul>	



08 Suisse, Genève : Versoix Bellevue	
<b>Caractéristiques agricoles</b> - Grandes cultures	<b>Forte pression urbaine ressentie</b>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> - Détente (promenade)	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b>  Région dynamique  Beaucoup d'initiatives de la part des agriculteurs, beaucoup de jeunes  Beaucoup de fermiers (non propriétaires)  Plusieurs actions en cours ACP ou vente à la ferme
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> -	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> -	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  PACA Genève - Rolle
<b>Enjeux et risques</b> - Le déclassement de la zone de Colovrex (selon motion libérale)	
<b>Recommandations</b> - Potentiel d'augmentation des services à la population: vente directe, loisirs	



N1 Suisse, Vaud : Nyon nord, Asse	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture diversifiée</li> <li>- Arboriculture</li> <li>- Vignoble</li> <li>- Grandes cultures</li> <li>- Peu de bétail</li> <li>- Station de Recherche Agronomique de Changins (Agroscope RAC)</li> </ul>	<b>Forte pression urbaine ressentie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- forte pression liée au développement de l'habitat résidentiel</li> <li>- impacts du développement économique (artisanat, industrie)</li> </ul>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vente directe de produits locaux (Paniers gourmands)</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RAS</li> </ul>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RAS</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de contournement</li> <li>- Développement de l'Asse (Zone Artisanale et Industrielle)</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  PACA Nyon St Cergues-Morez : Concentration et densification entre Nyon et Gland  PACA Genève - Rolle
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation d'exploitations viables</li> <li>- Lien entre le tissu urbain et les zones agricoles à améliorer (traitement des franges)</li> <li>- Danger ressenti par la profession agricole de déclassement de zones importantes au profit de zones économiques et artisanales</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver des entités économiques viables (exploitations de taille conséquente) en concentrant autant que possible les pertes de surface</li> </ul>	



N2 Suisse, Vaud : Coteaux du Jura, St Cergues	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts et pâturages sur la partie haute</li> <li>- Grandes cultures</li> <li>- Sols séchards (superficiels, drainants)</li> <li>- Diversité des productions</li> </ul>	<p><b>Pression urbaine ressentie moyenne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression ressentie de façon ponctuelle près des villages</li> <li>- Promeneurs le long des zones agricoles</li> </ul>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente à la ferme développée</li> </ul>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vaches allaitantes</li> <li>- Arboriculture dans la zone basse,</li> <li>- Exploitations de taille importante,</li> <li>- Exploitations dynamiques</li> </ul>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur</li> </ul>	<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau agro-paysager de « La Frontière »</li> <li>- Parc Naturel du Jura Vaudois</li> <li>- Réseau équestre</li> </ul>
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau agro-paysager de « La Frontière »</li> <li>- Parc Naturel du Jura Vaudois</li> <li>- Réseau équestre</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>PACA Nyon St Cergues-Morez</p> <p>Ligne Directrice Gex Nyon</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de mitage. Le plan de zone est à revoir.</li> <li>- Extension des villages en habitat trop peu dense sur zones agricoles,</li> <li>- Extension des zones artisanales sur zones agricoles</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Densification des zones nouvellement urbanisées dans le cadre de la révision du plan de zone,</li> <li>- Préservation des entités agricoles (notion de taille critique minimale)</li> </ul>	



N3 France, Ain: Divonne-les-Bains et alentour	
<p><b>Caractéristiques agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts et pâturages sur la partie haute</li> <li>- Grandes cultures</li> <li>- Bétail laitier</li> <li>- Diversité des productions</li> </ul>	<p><b>Forte pression urbaine ressentie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Très forte pression ressentie notamment autour des villes</li> <li>- Politique locale d'aménagement ambitieuse</li> </ul>
<p><b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plutôt faible : production agricole centrée sur le lait et les grandes cultures</li> </ul>	<p><b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de dynamique collective locale majeure connue</li> </ul>
<p><b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui : zones agricoles protégées par le SCoT du Pays de Gex approuvé</li> </ul>	
<p><b>Projets de développement hors PAgglo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non connus</li> </ul>	<p><b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b></p> <p>Ligne Directrice Gex Nyon</p>
<p><b>Enjeux et risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'habitat résidentiel trop peu dense entraînant des pertes de surface et un éclatement des structures agricoles</li> </ul>	
<p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des espaces agricoles majeurs à préserver dans les outils d'urbanisme tels que le SCoT et les Plans locaux d'urbanisme</li> <li>- Besoin d'un accompagnement des professionnels locaux pour faire émerger des projets collectifs si nécessaire sur le secteur</li> </ul>	



N4 Suisse, Vaud: Terre sainte sud (de Mies à Crans-près-Céligny)	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes cultures</li> <li>- Arboriculture</li> <li>- Vignoble</li> <li>- Maraichage ponctuel</li> <li>- Bétail laitier (peu d'exploitation)</li> <li>-</li> </ul>	<b>Forte pression urbaine ressentie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression urbaine pour l'utilisation des zones déclassées</li> </ul>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vente à la ferme</li> <li>- zone de promenade et de délasserement</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RAS</li> </ul>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> L'agriculture est reconnue dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Schéma directeur de Terre Sainte</li> <li>- Le Plan Directeur Régional de Nyon</li> </ul>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de Coppet –autour de la gare-</li> <li>- Dents creuses dans le tissu urbain</li> <li>- PDRA et Réseau Eco-Terre-Sainte</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  Ligne directrice Gex Nyon  PACA Genève Rolle
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Densification à proximité des transports publics, à Coppet notamment</li> <li>- Urbanisation des dents creuses</li> <li>- Maintien des zones agricoles à l'ouest de la route de Divonne</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision du plan de zone : renforcer la densification du tissu urbain projeté</li> <li>- Prise en compte du PDRA dans ses 4 modules: réseau OQE agro-écologique, réseau équestre, valorisation énergétique (bois), valorisation des produits locaux.</li> </ul>	



N5 Suisse, Vaud: Coteaux viticoles Begnins – Rolle	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vignoble</li> <li>- Grandes cultures</li> <li>- Arboriculture</li> </ul>	<b>Pression urbaine ressentie moyenne à faible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrandissement des villages</li> <li>- Forte pression sur la partie basse de la zone essentiellement</li> </ul>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vente directe à la ferme (vin, fruits..)</li> <li>- zone de promenade (vélo)</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- beaucoup de vigneron indépendants sur le secteur</li> </ul>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b> Bonne préservation de la zone viticole et de la zone agricole	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- non connus</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  Ligne directrice Gex Nyon  PACA Genève Rolle
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement des villages</li> <li>- peu de risque de mitage du fait des faibles possibilités d'extension</li> <li>- zone de risque entre l'autoroute A1 et la voie de chemin de fer ?</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien et préservation de la zone agricole</li> <li>- vigilance sur le secteur entre l'autoroute A1 et la voie de chemin de fer entre Gland et Rolle</li> </ul>	



N6 Suisse, Vaud: Prés en coteaux Burtigny - Longirod	
<b>Caractéristiques agricoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes cultures</li> <li>- Pâtures pour le bétail (lien avec les alpages)</li> <li>- Forêt</li> </ul>	<b>Pression urbaine ressentie faible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitation des zones de pression aux zones déclassées</li> </ul>
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur agricole centré sur la production</li> <li>- Peu de diversification, excepté une fromagerie</li> </ul>	<b>Compléments de diagnostic Ch. d'Agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>
<b>Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :</b>	
<b>Projets de développement hors PAgglo :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- non connus</li> </ul>	<b>Projets de développement issus du Projet d'Agglomération</b>  RAS
<b>Enjeux et risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mitage hors des villages</li> <li>- Risque globalement faible</li> </ul>	
<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- densification lors de la révision des plans de zone qui paraissent actuellement très généreux en matière de zones déclassées</li> <li>- conservation de la zone agricole</li> </ul>	

Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise

